



SATOM SA MONTHLY  
**RAPPORT ANNUEL**

**2017**





ecccarrid



SATOM SA MONTHEY

**RAPPORT ANNUEL**

**2017**

Rapport sur l'exercice 2017 présenté  
par le Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2018 à Monthey



# Sommaire

Message du Président	6
Billet du Directeur	8
Organes de la société	9
Ressources humaines	11
Environnement et écologie	15
Animation dans les écoles - Conseils et valorisation	17
Apports de l'année 2017	18
Matières combustibles	18
Boues de STEP	23
Déchets verts et méthanisables	24
Déchèteries	25
Comparaison des apports	26
Péréquation des transports	27
Produits de l'année 2017	29
Sous-produits du thermorecyclage	30
Production d'énergie à Monthey	30
Production d'engrais et de plaquettes à Villeneuve	32
Production d'énergie à Villeneuve	33
Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement	33
Réalisations et transformations en 2017	34
Projets	35
Principales caractéristiques d'exploitation	38
Aspects financiers	40

# Message du Président



Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2016, les communes actionnaires ont approuvé la révision des statuts et les modifications de la gouvernance d'entreprise, qui ont été appliquées pour la première fois pour l'année comptable 2017.

Les comités des propriétaires utilisateurs de Satom SA vaudois et valaisans se sont réunis sur invitation de M. Jean-Pierre Bovet, président du comité pour les communes vaudoises, et de M. René Quiros, président du comité pour les communes valaisannes. Cette assemblée permet aux communes de communiquer leurs attentes envers Satom SA et de faire des propositions pour l'Assemblée générale. Cette réunion, en plus de l'Assemblée générale, facilite aussi les échanges d'expériences entre les délégués.

Le comité d'audit et de gestion des risques est composé de deux nouveaux membres du Conseil d'administration, M. Franz Brun, économiste, et M. Stéphane Coppey, avocat. Munis d'une grande expérience professionnelle, ils ont les compétences nécessaires pour mener à bien leurs tâches.

Le comité de nomination, de rémunération et de stratégie, composé de M. Roland Berdoz, Préfet du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut, et M. Pascal Gross, Préfet du district de Saint-Maurice, s'est chargé, en collaboration avec un bureau externe spécialisé dans le recrutement de cadres, de la recherche du nouveau directeur. Après une sélection professionnelle rigoureuse, le choix s'est finalement porté sur M. Daniel Baillifard, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Ingénieur en électrotechnique - option énergie, formé à l'École d'Ingénieurs du Valais (EIV) à Sion, il a également obtenu un MBA (Master Business Administration) à l'Université HEC de Genève et a suivi des cours de psychologie du management à l'Université de Lausanne. M. Baillifard est âgé de 46 ans et habite Troistorrents. Il est marié et père de trois enfants.

M. Baillifard a occupé différents postes à hautes responsabilités dans le domaine de la production et de la distribution d'énergie, ainsi que dans le traitement et la valorisation des déchets du site chimique de Monthey. Membre du comité de direction de CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA, il est aussi administrateur-délégué d'une société active dans la production d'énergie hydroélectrique.

M. Baillifard commencera le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à Satom SA. Après une période de recouvrement du poste avec le directeur actuel Edi Blatter – que je remercie pour sa grande disponibilité tout au long de ses presque 15 ans à la direction de Satom SA –, il assumera la pleine responsabilité de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Nous aurons très certainement l'occasion de témoigner encore une fois à M. Blatter toute notre gratitude à la suite de son départ à la retraite à fin 2018.

Je profite de ce message pour souhaiter également la bienvenue à MM. Franz Brun et Stéphane Coppey et pour remercier les membres du Conseil d'administration sortants, MM. Jean-François Jaton, Marcel Martin, Jean-François Thétaz et Jean-Marc Tornare, pour leur précieuse et efficace collaboration durant de nombreuses années.

Je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur engagement, de même que les cadres et le personnel de Satom SA pour leur implication et la qualité de leur travail.

Christian NEUKOMM  
Président du C.A.





# Billet du Directeur

En 2017, à la surprise générale, la Chine a mis un terme à l'importation des déchets plastiques et d'autres filières de tri.

Cette décision pose d'énormes problèmes en Europe et aux États-Unis, car sans ces débouchés vers la Chine et malgré ceux vers l'Inde et le Pakistan, il n'y a tout simplement pas assez de repreneurs pour les déchets plastiques des ménages qui, du fait de leur composition très variée, ne peuvent pas être recyclés en matière.

La seule possibilité de les valoriser et de les soustraire définitivement de la biosphère reste l'incinération avec valorisation de l'énergie. Il faut savoir qu'une tonne de plastique équivaut à une tonne de mazout. Cette valorisation peut être effectuée directement dans les usines d'incinération en mains publiques après avoir collecté efficacement les plastiques au moyen de camions poubelles avec presse intégrée de 300 bar. Ils peuvent aussi être transformés en CSR (combustible solide de la récupération), mais ils nécessitent alors une collecte séparée. Les CSR peuvent être utilisés dans l'industrie, mais aussi comme combustible pour des chauffages urbains alimentant des villes. Les constructeurs de chaudières offrent déjà des solutions adaptées à cette utilisation, comprenant aussi des traitements des fumées plus simples, mais quand même efficaces.

Ces développements deviennent une sérieuse concurrence aux usines d'incinération publiques, qui ne pourront, dans le futur, justifier leur existence qu'en cas d'excellente valorisation de l'énergie des déchets pendant toute l'année.

La collecte « GastroVert® » développée par Satom SA permet la récupération d'un haut pourcentage de restes alimentaires dans les ménages, en complément de celle de la restauration et des cuisines professionnelles. La traçabilité mise en place assure le maintien d'une excellente qualité des restes alimentaires collectés. Cette collecte réduira encore davantage les déchets incinérables.

Ces dernières années, Satom SA a investi dans des équipements sur son site de méthanisation à Villeneuve et a ainsi anticipé le développement prometteur de cette filière, qui pourrait, en tonnage, devenir plus importante que celle des incinérables.

Les collaboratrices et les collaborateurs de Satom SA sont toujours très motivés à participer à l'anticipation des futures possibilités de mise en valeur des déchets dans la région. Je les remercie de leur engagement envers Satom SA.

Mes remerciements vont également aux membres du Conseil d'administration pour la confiance témoignée.

Edi BLATTER  
Directeur

# Organes de la société

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Christian NEUKOMM</b>	Président Conseiller municipal	Montreux
<b>Pascal GROSS</b>	Vice-Président Préfet du district de Saint-Maurice Délégué du Conseil d'État (Valais)	
<b>Roland BERDOZ</b>	Préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut Délégué du Conseil d'État (Vaud)	
<b>Jean-Pierre BOVET</b>	Conseiller municipal	Forel (Lavaux)
** <b>Franz BRUN</b>	Syndic de la commune de	Corsier-sur-Vevey
** <b>Stéphane COPPEY</b>	Président de la commune de	Monthey
<b>René QUIROS</b>	Conseiller municipal	Martigny
* <b>Jean-François JATON</b>	Représentant de la Direction générale de l'environnement Délégué du Conseil d'État (Vaud)	
* <b>Marcel MARTIN</b>	Représentant de la commune de	Vevey
* <b>Jean-François THÉTAZ</b>	Président de la commune d'	Orsières
* <b>Jean-Marc TORNARE</b>	Conseiller municipal	Monthey
* <i>jusqu'à fin juin 2017</i>		
** <i>dès juillet 2017</i>		

Le Conseil d'Administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. Pendant la période sous revue, il s'est réuni pour sept séances.

## DIRECTEUR

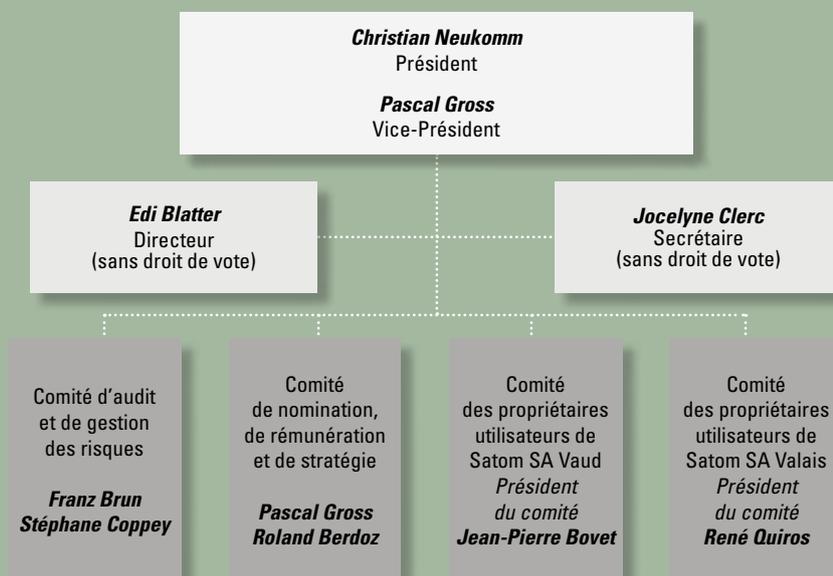
**Edi BLATTER** Ing. dipl. EPFZ

## SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Jocelyne CLERC**

## ORGANE DE RÉVISION

**Jean-Claude DE IACO** Fiduciaire FIDAG SA



## Comités des propriétaires utilisateurs de Satom SA

Les délégués des communes propriétaires utilisateurs de Satom SA se sont réunis une première fois le 26 avril 2017 pour les communes valaisannes et le 2 mai 2017 pour les communes vaudoises.

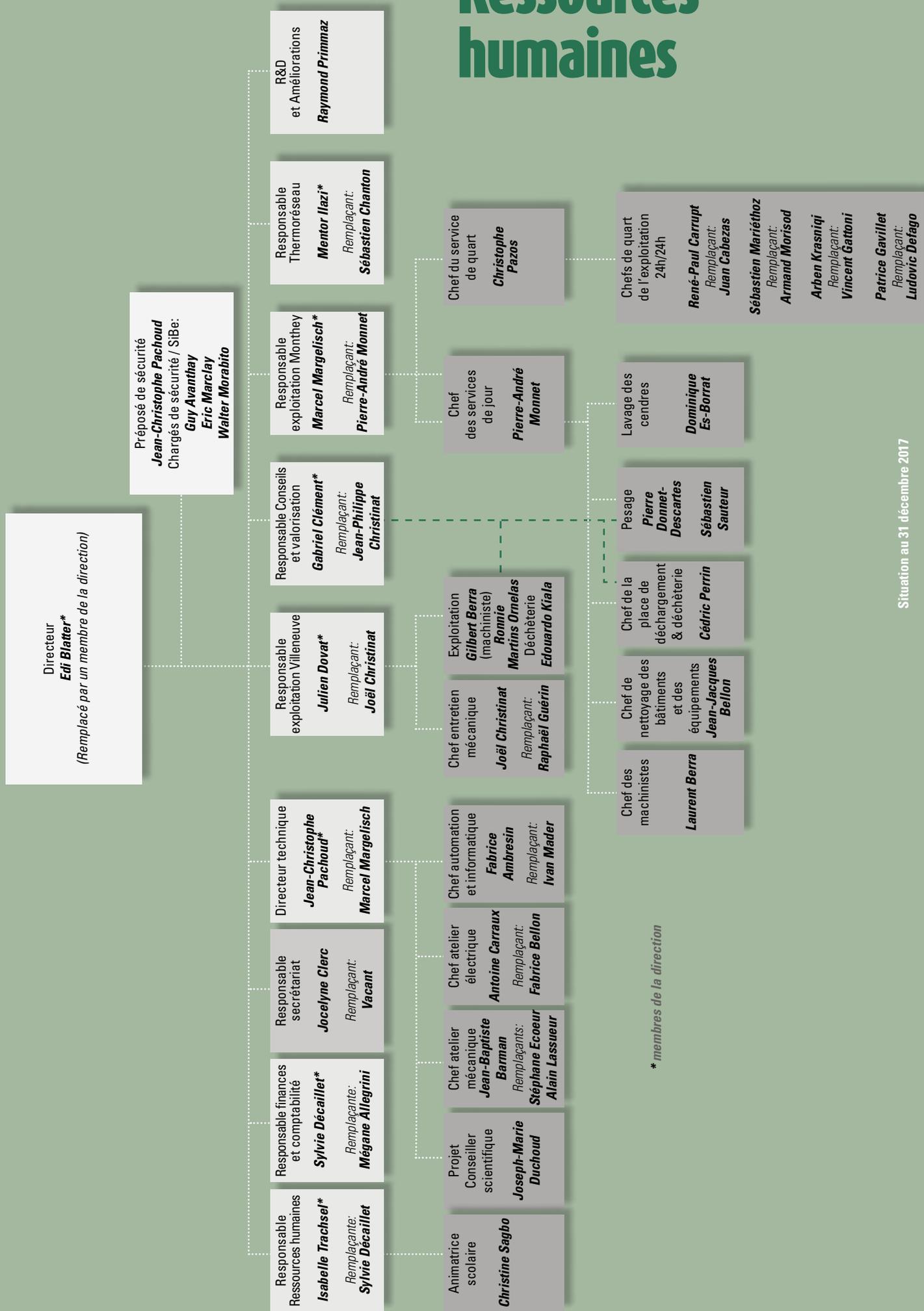
Ces assemblées ont pour but de permettre à Satom SA de présenter les services qu'elle pourrait offrir aux communes actionnaires et de leur donner l'opportunité de lui soumettre les services dont elles pourraient avoir besoin. Elles permettent aussi de favoriser une collaboration régionale dans le domaine de la gestion des déchets.

Ci-dessous, les délégués des communes:

Actionnaires - Commune	Nom et prénom du délégué	Fonction
A.C.P.R.S.	Bourloud Daniel	Conseiller municipal à Puidoux, membre CODIR ACPRS
Aigle	Devaud Grégory	Conseiller municipal
Bex	Rapaz Pierre-Yves	Conseiller municipal
Blonay	Chabloy Jean-Luc	Conseiller municipal
Bourg-en-Lavaux	Bech Raymond	Conseiller municipal
Chardonne	Neyroud Élise	Conseillère municipale
Château-d'Oex	Henchoz Stéphane	Conseiller municipal
Chessel	Krummenacher Christophe	Conseiller municipal
Corbeyrier	Tschumi Monique	Conseillère municipale
Corcelles-le-Jorat	Borlat Benjamin	Conseiller municipal
Corseaux	Minacci Christian	Conseiller municipal
Corsier-sur-Vevey	Rouge Arianne	Conseillère municipale
Essertes	Jaunin Didier	Conseiller municipal
Forel (Lavaux)	Genton Jean-Marc	Conseiller municipal
Gryon	Jaymes Stéphane	Conseiller municipal
Jongny	Taverney Jean-Pierre	Conseiller municipal
Jorat-Mézières	Simonetta Sandro	Conseiller municipal
La Tour-de-Peilz	Schwab Jean-Pierre	Conseiller municipal
Lavey-Morcles	Da Silva Mario	Conseiller municipal
Leysin	Calderini Richard	Conseiller municipal
Maracon	Serex Serge	Conseiller municipal
Montpreveyres	Berner Frédéric	Conseiller municipal
Montreux	Gfeller Olivier	Conseiller municipal
Noville	Dänzer Reynald	Conseiller municipal
Ollon	Pastor Philippe	Conseiller municipal
Ormont-Dessous	Borloz Marcel	Conseiller municipal
Ormont-Dessus	Liechti Eric	Conseiller municipal
Oron	Bays Christian	Conseiller municipal
Rennaz	Monnard Charly	Syndic
Roche	Portner Eric	Conseiller municipal
Ropraz	Porchet Jérôme	Vice-Syndic
Rossinière	Maillefer Michel	Conseiller municipal
Rougemont	Schwitzguebel Annie	Conseillère municipale
St-Légier-La Chiésaz	George Thierry	Conseiller municipal
Servion	Ries Monique	Conseillère municipale
Vevey	Christen Jérôme	Conseiller municipal
Veytaux	Rey Lescure Arnaud	Conseiller municipal
Villeneuve	Pythoud Dominique	Conseiller municipal
Vullyens	Henzer Jean Maurice	Conseiller municipal
Yverne	Müller Jacques-Henri	Conseiller municipal

Actionnaires - Commune	Nom et prénom du délégué	Fonction
Bagnes	Vaudan Jean-Baptiste	Vice-Président
Bourg-St-Pierre	Moret Roger	Vice-Président
Bovernier	Buff David	Conseiller communal
Champéry	Meier Laurent	Conseiller municipal
Charrat	Szostakiewicz Michel	Conseiller communal
Collombey-Muraz	Cottet Parvex Sandra	Conseillère municipale
Collonges	Jordan Stéphane	Vice-Président
Dorénaz	Jordan Thierry	Conseiller communal
Evionnaz	Rappaz Damien	Conseiller communal
Finhaut	Lugon-Moulin Didier	Conseiller communal
Fully	Carron Emmanuel	Conseiller communal
Isérables	Fort Gérard-Philippe	Conseiller communal
Liddes	Darbellay Basile	Conseiller communal
Martigny	Quiros René	Conseiller municipal
Martigny-Combe	Reber Ian	Conseiller communal
Massongex	Saillen Olivier	Vice-Président
Monthey	Cottet Gilles	Conseiller municipal
Orsières	Bobillier Carole	Conseillère communale
Port-Valais	Albisser Philippe	Conseiller communal
Riddes	Morand Éric	Vice-Président
Saillon	Thurre Charles-Henri	Président
Salvan	Jacquier Michaël	Conseiller communal
Saxon	Veuthey Samuel	Conseiller communal
Sembrancher	Marclay Luc	Conseiller communal
St-Gingolph	Grange Werner	Président
St-Maurice	Cabezas Sylvia	Conseillère municipale
Trient	Gay-Crosier Paul	Conseiller communal
Troistorrents	Michel Pierre-André	Conseiller municipal
Val-d'Illiez	Gex-Collet Alexis	Conseiller communal
Vernayaz	Faibella Didier	Conseiller communal
Vérossaz	Tille Thierry	Conseiller municipal
Vionnaz	Vannay André	Conseiller communal
Vollèges	Berguerand Patrice	Conseiller communal
Vouvry	Mojonnier Mickaël	Conseiller communal

# Ressources humaines



\* membres de la direction

## Personnel

Au 31 décembre 2017, l'effectif était de 71 personnes à plein temps, de 7 à temps partiel et de 4 apprentis.

Répartition du personnel Usine de Monthey		2016	2017	
Direction	Directeur	1	1	
Administration	Directeur technique et préposé de sécurité <i>(ingénieur mécanique EPFL)</i>	1	1	
	Conseiller scientifique <i>(Ingénieur chimiste EPFL)</i>	0	1	
	Responsable R&D et Améliorations <i>(Ingénieur HES)</i>	1	1	
	Responsable exploitation de l'usine d'incinération	1	1	
	Responsable finances et comptabilité à temps partiel	1	1	
	Comptable	1	1	
	Secrétaires comptables à temps partiel	2	2	
	Ressources humaines à temps partiel	1	1	
	Secrétaire de direction à temps partiel	1	1	
	Secrétaire	1	1	
	Animatrice «recyclage»	1	1	
	Responsable Thermoréseau <i>(Ingénieur HES en systèmes industriels, HEIG-Vaud)</i>	1	1	
	Technicien en chauffage	1	1	
	Conseillers en valorisation des matières	2	2	
	Chargés de sécurité	3	2	
	Service de quart	Responsable des services de jour et chargé d'environnement	1	1
		Responsable formation et documentation	1	1
		Chefs de quart	4	4
		Rondiers	12	11
Service d'entretien	Chef de l'atelier mécanique	1	1	
	Chef de l'atelier électrique	1	1	
	Chef automation <i>(ingénieur HES en électricité courant faible, HES-SO Valais)</i>	1	1	
	Automaticien	1	1	
	Chef de l'entretien bâtiment et nettoyage	1	1	
	Chef de la place de déchargement	1	1	
	Chargé de mission	0	1	
	Employés avec CFC <i>(services électrique et mécanique)</i>	11	12	
	Employés	7	6	
	Gestionnaires de déchèteries	4	4	
	Peseurs	2	2	
	Contrôleurs des apports	2	2	
	Concierge (70%)	1	1	
	Apprentie de commerce	1	1	
	Apprentis polymécaniciens	2	2	
Apprenti électricien	0	1		
<b>Total du personnel</b>		<b>73</b>	<b>74</b>	

Répartition du personnel Usine de Villeneuve		2016	2017
	Responsable de l'usine de Villeneuve <i>(ingénieur Sciences et Ingénierie de l'environnement, EPFL)</i>	1	1
	Machinistes	2	2
	Mécanicien	1	1
	Employés	5	4
<b>Total du personnel</b>		<b>9</b>	<b>8</b>

## Formation

En 2017, Satom SA comptait quatre apprentis en formation, à savoir une employée de commerce, deux polymécaniciens et un électricien. La formation de base des apprentis polymécaniciens est donnée par EPIC École professionnelle intercantonale de Monthey SA avant d'approfondir leurs connaissances pendant la troisième et quatrième année à Satom SA. L'apprenti électricien est formé en collaboration avec Grau Électricité SA à Monthey.

Les formations ci-dessous ont été suivies:

- 1 collaborateur: conception et dimensionnement du thermoréseau
- 16 collaborateurs: élingage/levage des charges
- 11 collaborateurs: nacelles certification IPAF
- 9 collaborateurs: engin à bras télescopique
- 6 collaborateurs: spécialisation déchèterie déchets amiantés
- 2 collaborateurs: intervention de crise et prévention
- 2 collaborateurs: manager vos équipes
- 3 collaborateurs: cours de base UVTD
- 1 collaborateur: chef de projet
- 9 collaborateurs: Atex N° 1 (préparation intervention zone à risques d'explosion) certification INESIS
- 2 collaborateurs: Atex N° 0 (préparation intervention zone à risques d'explosion)
- 6 collaborateurs: machiniste
- 25 collaborateurs: anti-chute
- 1 collaborateur: assistant de sécurité (SUVA)
- 4 collaborateurs: préparation à la retraite

## Sécurité

Satom SA participe à la solution de la branche ASSED pour l'élaboration des nouvelles directives de sécurité et de santé, ainsi que pour leur application dans les usines. De plus, Satom SA applique les directives et respecte les prescriptions de la SUVA en matière de santé et de sécurité au travail.

Afin de réduire les accidents non professionnels, Satom SA incite le personnel à utiliser les moyens de protection adéquats lors d'activités sportives, en participant à l'achat de casques de vélo ou de ski.

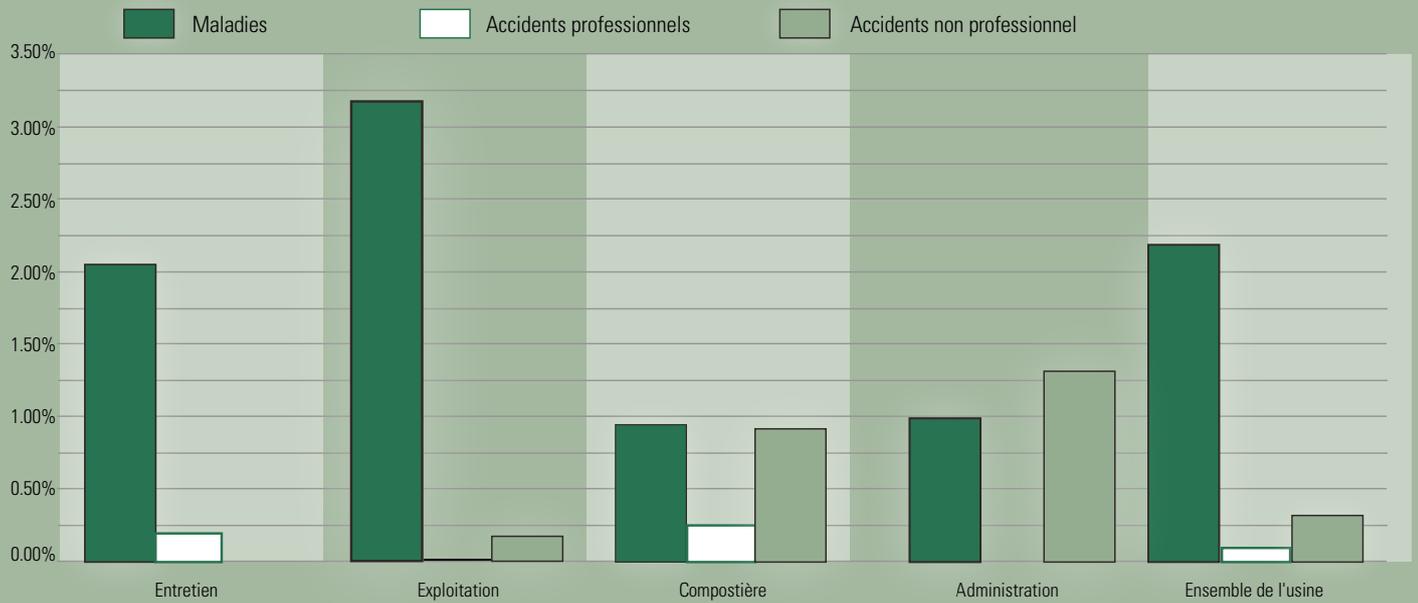
Les agents de sécurité ont en permanence surveillé le personnel Satom ainsi que celui des entreprises extérieures et ont dû intervenir à de multiples reprises sur les chantiers.



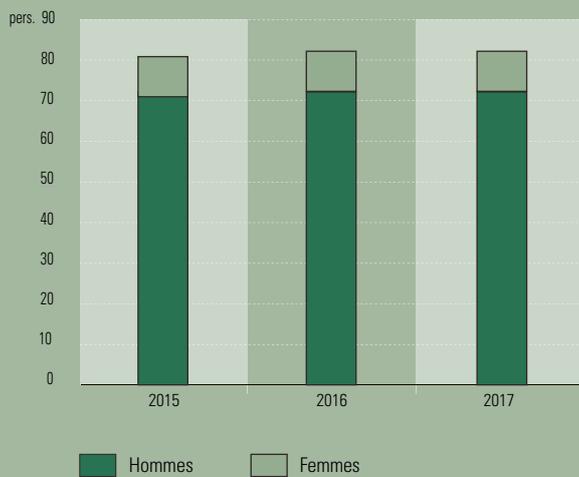
Bien que toutes les dispositions aient été prises par Satom SA et les entreprises externes, un employé d'une société sous-traitante a été grièvement blessé à la tête le 17 mars 2017 lors du démontage des parois provisoires de protection dans le cadre des travaux de rénovation de la fosse. Il œuvrait dans un endroit sécurisé et malgré le fait qu'il portait son casque, il est malheureusement décédé des suites de cet accident. Le Conseil d'administration et la direction regrettent ce grave accident. Ils poursuivent la stratégie de réduire tous les risques pour le personnel, particulièrement pour les employés des entreprises externes.

# Taux d'absentéisme, effectif et départs du personnel

## Taux d'absentéisme du personnel



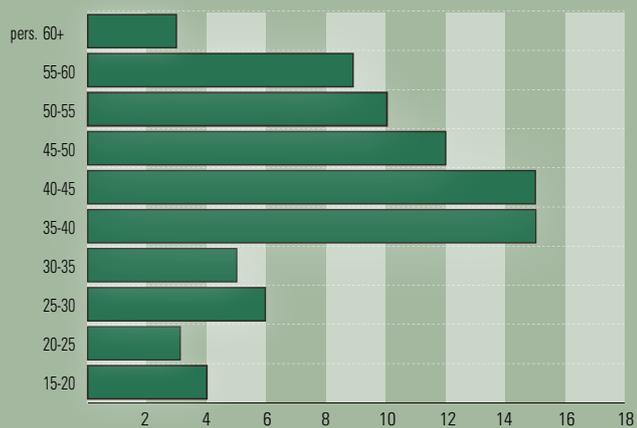
## Effectif du personnel



## Départs du personnel



## Pyramide des âges



# Environnement et écologie

Satom SA œuvre pour favoriser une utilisation rationnelle des ressources et pour protéger le climat. Elle s'engage à limiter l'impact environnemental des procédés qu'elle emploie pour le rendre aussi faible que possible. Cet engagement passe par un contrôle rigoureux des matières entrant et sortant du site de traitement et par l'application de mesures efficaces et rapides pour prévenir toute déviation. La surveillance du cycle des matières au sein de l'usine s'articule autour de trois points: le sol (mâchefer, etc.), l'air et l'eau.



## Sol

Dès avril 2016, Satom SA a commencé à acheminer les scories brutes et sèches à l'usine ZAV Recycling AG à Hinwil. Pas moins de 15% du poids des scories sont des métaux que seule cette usine est pour l'instant apte à récupérer entièrement.

## Air

Le système de contrôle des polluants SICK dans les fumées émises à la cheminée de l'usine a continué à fonctionner sans interruption.

Les taux de polluants moyens observés en 2017 ainsi que les limitations préventives de l'OPair correspondantes sont présentés dans le tableau suivant:

	HCl	HF	NH <sub>3</sub>	CO	SO <sub>2</sub>	NOx	PM <sub>10</sub>
	<i>mg/Nm<sup>3</sup>; état sec; 11% O<sub>2</sub></i>						
<i>Limites OPair</i>	20.0	2.0	5.0	50.0	50.0	80.0	10.0
Mesures en continu SATOM 2017	7.8	0.2	0.6	14.4	6.7	73.3	1.1

Les éléments principaux sur lesquels Satom SA va se concentrer pendant l'année 2018 sont les suivants:

- Maintien des taux de polluants au-dessous des normes dictées par l'OPair.
- Optimisation de l'efficacité HCl du laveur G10 de la ligne 3.
- Transformation du laveur G10 de la ligne 1 afin de valoriser un maximum d'HCl.

Le bon fonctionnement du traitement des fumées est surveillé à plusieurs niveaux à Satom SA:

- Par les automates des installations et les collaborateurs de surveillance 24 heures sur 24.
- Par la maintenance préventive et le calibrage des installations de mesure on line.

## Eau

Un échantillon des eaux de rejet est analysé chaque mois conformément à l'autorisation de déversement fournie par le Service de l'environnement du Canton du Valais. Les résultats de ces analyses sont communiqués à l'autorité compétente une fois par année.

Les analyses mensuelles de polluants se trouvant dans les eaux de rejet au Rhône ont été effectuées dès le début de l'année par une entreprise externe.

Les taux de polluants observés en 2017 dans les eaux de rejet au Rhône ainsi que les limitations préventives de l'autorisation de déversement correspondantes sont présentés dans le tableau suivant:

Type	Unité	Valeur admissible	Valeur SATOM 2017
pH	-	6.5 – 9.0	7.8
Substances non dissoutes totales (MES)	mg/l	20	< 10
Carbone organique dissous (COD)	mg <sub>O</sub> /l	10	4.6
Ammonium (N-NH <sub>4</sub> + N-NH <sub>3</sub> )	mg <sub>N</sub> /l	2	0.4
Phosphore total	mg <sub>P</sub> /l	0.8	0.4
AOX	mg/l	0.1	<0.2
Plomb	mg/l	0.1	< 0.02
Cadmium	mg/l	0.05	< 0.001
Chrome total	mg/l	0.1	< 0.01
Cuivre	mg/l	0.1	< 0.005
Nickel	mg/l	0.1	< 0.005
Zinc	mg/l	0.1	0.18
Mercure	mg/l	0.001	< 0.0002
PCDD / PCDF	ng/l		< 0.01

Hormis le zinc, aucun dépassement significatif n'a été observé sur la base des analyses représentatives réalisées en 2017. Les dépassements de zinc proviennent de pics observés en janvier et en août. Sans ceux-ci, les mesures auraient été dans la norme.

En 2018 débiteront les travaux pour le lavage acide des cendres avec une remise à neuf du traitement des eaux usées, qui sera ainsi plus performant.

Les éléments principaux sur lesquels Satom SA va se concentrer pendant l'année 2018 seront les suivants:

- Maintien des taux de polluants au-dessous des normes dictées dans l'autorisation de déversement.
- Recherche d'un procédé à même de récupérer les phosphates et le zinc dans les cendres issues de la combustion.
- Préparation et mise en chantier du lavage acide des cendres volantes avec renouvellement complet du traitement des eaux usées.

# Animation dans les écoles

Durant l'année scolaire 2016/2017, l'animatrice a visité 326 classes sensibilisant ainsi environ 6'520 élèves au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets, par le biais de sept programmes scolaires.

Pendant les vacances scolaires, l'animatrice guide des visites, accueille les participants aux passeports vacances et remplace le peseur en son absence. Elle participe également à différentes manifestations des communes actionnaires afin de sensibiliser toute la population au tri des déchets.

## Visites d'usine

Une soixantaine de visites ont été organisées sur les sites de Monthey et de Villeneuve.

# Conseils et valorisation

## Conseils

Deux conseillers soutiennent les communes pour la mise en place de structures de collecte et de tri efficaces, ainsi que pour l'établissement de règlements communaux relatifs à l'enlèvement des déchets conformément aux législations fédérale et cantonales. Les conseillers encouragent également une collaboration régionale, tout particulièrement au sujet de la collecte et des transports groupés, afin d'en améliorer l'efficacité. En 2017, ils ont en particulier conseillé gratuitement les communes pour la mise en place de structures de collecte et d'équipement dans les déchèteries afin de préparer l'introduction de la taxe au sac de la manière la plus harmonieuse possible.

## GastroVert® Private

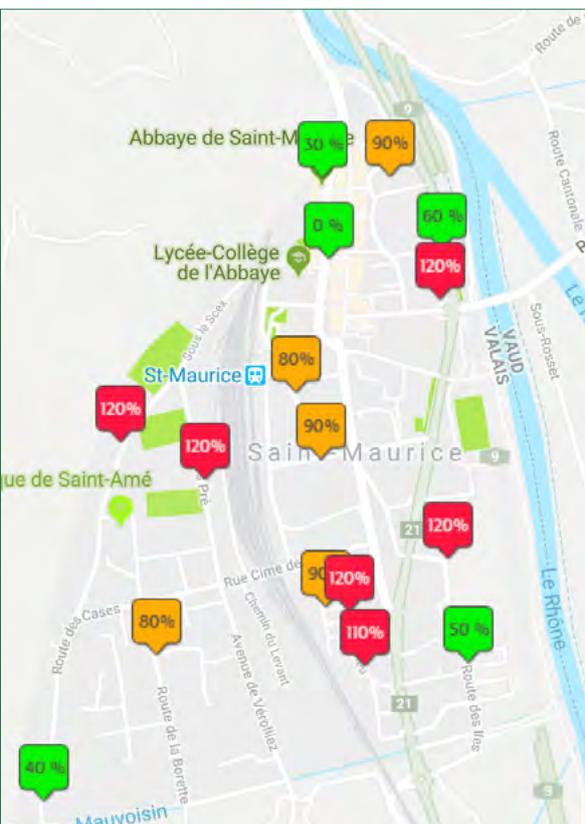
Le concept «GastroVert® Private» a pu être testé en été 2017 et durant l'hiver 2017/2018. Le fait que les conteneurs soient accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et placés à proximité des habitations a rendu cette collecte

très rapidement populaire au sein des communes pilotes: Massongex, St-Maurice.

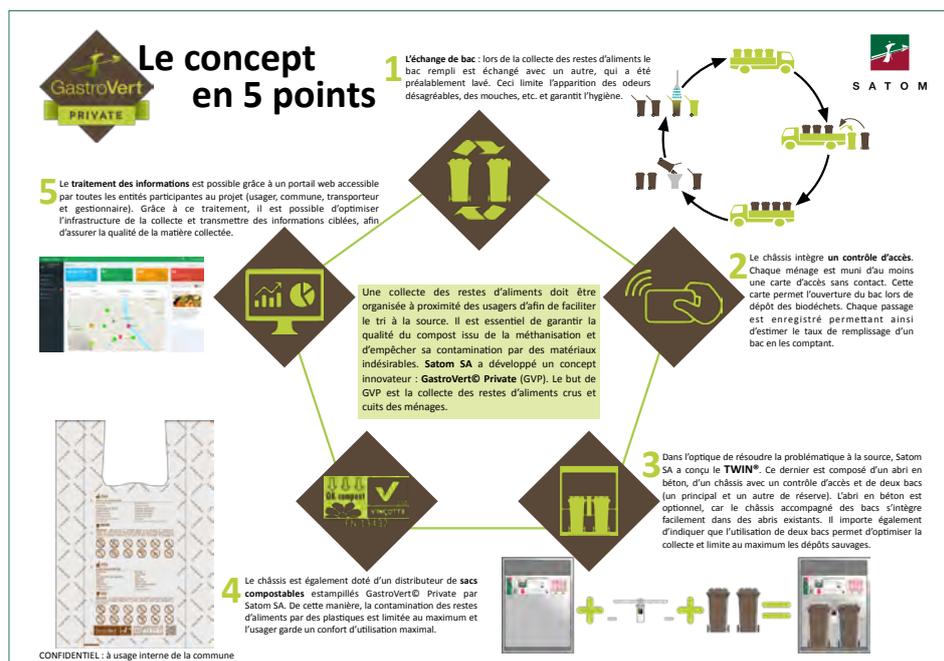
Les quantités collectées dépassent les attentes et la qualité du tri est bonne.

Une séparation adéquate entre les déchets alimentaires et ceux incinérables a des avantages pour tous les acteurs dans l'évacuation et le traitement des déchets. Cela favorise le remplissage maximal des sacs taxés et une diminution des odeurs dues aux déchets alimentaires. Ceci a également un effet sur les conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les incinérables, qui peuvent à leur tour être vidés seulement quand ils sont pleins sans créer de problèmes olfactifs. De plus, à l'usine d'incinération, les incinérables ne fermentent plus et peuvent ainsi être incinérés lors de fortes demandes en énergie.

Avec les déchets alimentaires, Satom SA produit du biogaz et un compost de qualité dans son centre de méthanisation à Villeneuve.



TAUX DE REMPLISSAGE GASTROVERT® PRIVATE COMMUNE DE SAINT-AURICE





# Apports de l'année 2017

## Année 2017

En raison des travaux d'assainissement de la fosse, un faible volume de stockage des déchets était à disposition en 2017, ce qui a compliqué considérablement la gestion de l'usine. Lors des périodes de révision d'une ligne d'incinération, l'excédent de déchets livrés a été mis en balles. Par la suite, les balles ont servi à équilibrer toutes les semaines l'alimentation des fours entre les tonnages livrés et ceux brûlés.

## Matières combustibles

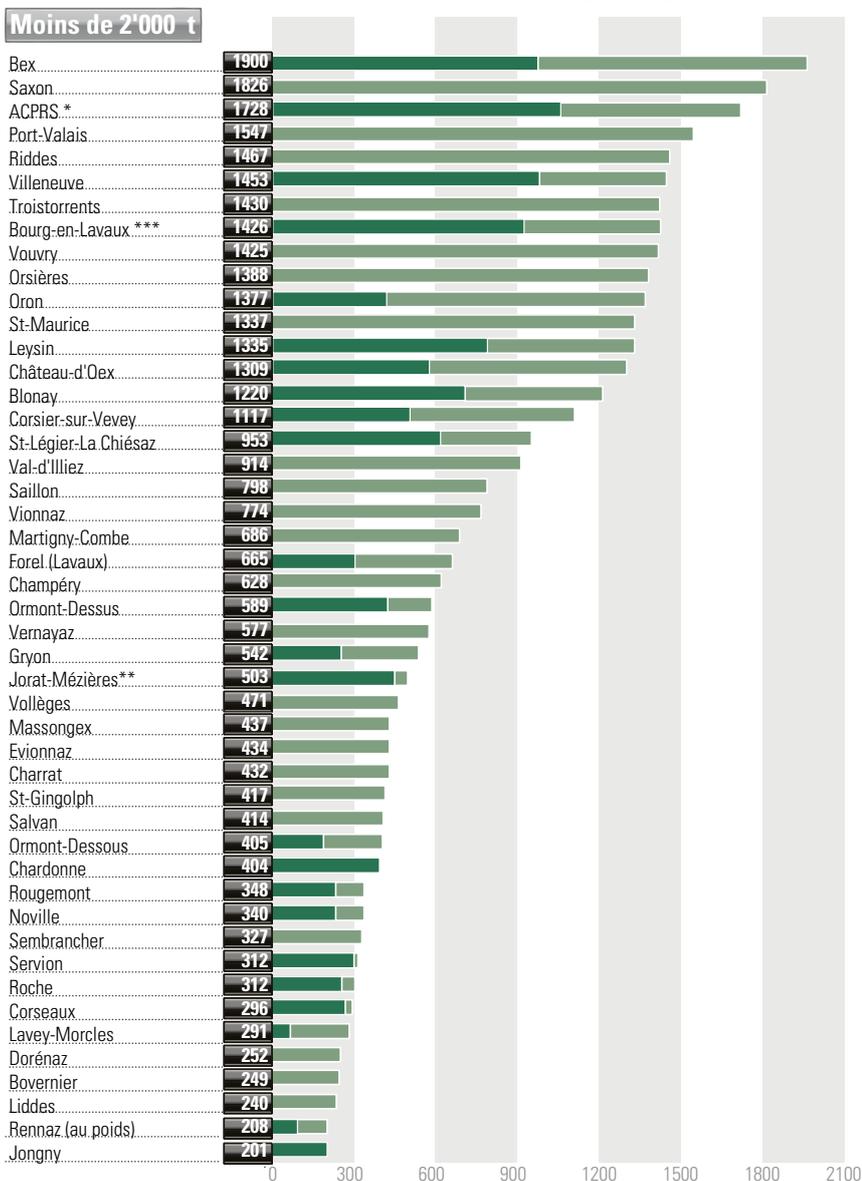
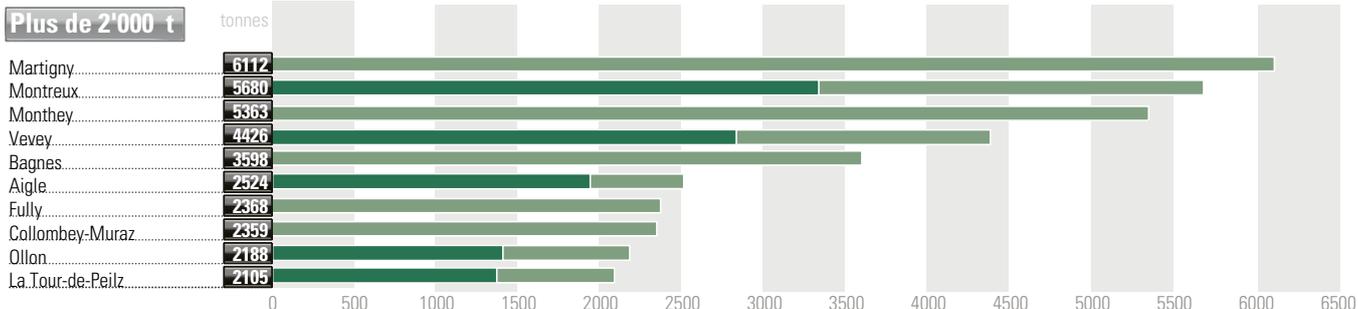
### Communes actionnaires

En 2017, les communes actionnaires ont confié 55'287 tonnes de combustible collecté par camion poubelle à proximité des citoyens (en sacs taxés pour les communes vaudoises) à Satom SA. Les poids des déchets en sacs taxés saisis au pesage de Satom SA ou ceux annoncés par les transporteurs en cas de collectes mixtes servent à la répartition du fonds cumulé par la vente des sacs taxés pour la partie vaudoise.

De plus, elles ont livré 15'967 tonnes de déchets des voiries, d'encombrants, de confidentiels, de déchets spéciaux et d'huiles usées, ainsi que 4'953 tonnes de bois usagés pour valorisation énergétique.

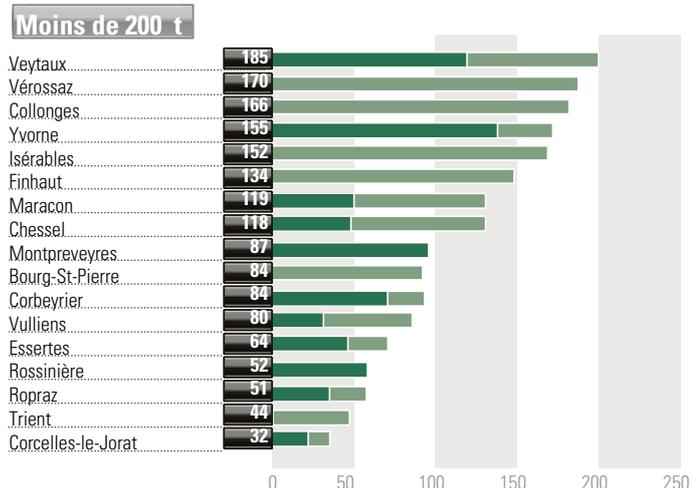
En tout, Satom SA a traité 76'207 tonnes de matière incinérable pour valorisation énergétique en provenance des communes actionnaires, ce qui correspond à une baisse de 0.23% par rapport à l'année précédente.

## Total des apports par commune (déchets ménagers, encombrants, confidentiels, bois usagés)



- \* Association Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin
- \*\* Fusion des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières
- \*\*\* Bourg-en-Lavaux remplace le SIEL : Service intercommunal d'épuration des Eaux usées de Lavaux

■ Déchets ménagers en sacs taxés (ou au poids)  
 ■ Autres déchets incinérables  
 (total pour les communes valaisannes)



### Apports des déchets des communes actionnaires en 2017

Communes vaudoises			
en sacs taxés (ou au poids)	23'086 t		
autres déchets incinérables	14'100 t		37'186 t
Communes valaisannes			
déchets incinérables en porte-à-porte	32'201 t		
autres déchets incinérables	6'820 t		39'021 t
<b>Total</b>			<b>76'207 t</b>

## Production de déchets par habitant

La population de référence de l'ensemble des communes actionnaires pour 2017 est de 293'152 habitants, répartis à raison de 56% pour les communes vaudoises et 44% pour les communes valaisannes.

## Communes hors zone

En 2017, les incinérables des communes hors zone s'élèvent à 2'027 tonnes.

## Industries, commerces et privés

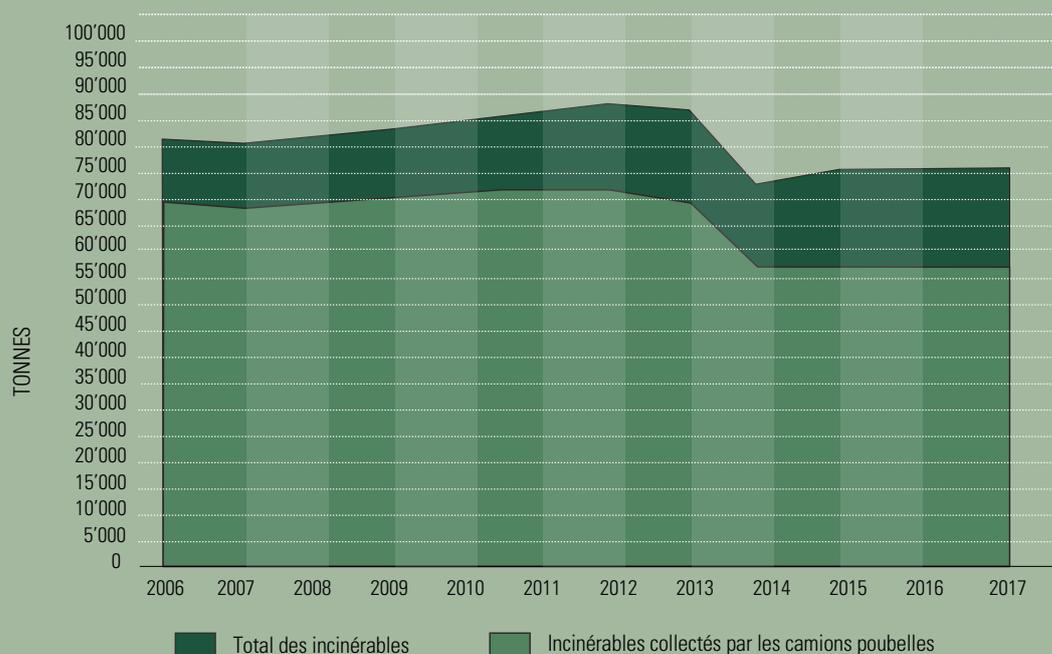
Les apports livrés par les industries, les commerces, l'artisanat et les centres de tri s'élèvent à 58'962 tonnes d'incinérables et à 10'030 tonnes de bois usagés et de bois sortis des cours d'eau, soit en tout 68'992 tonnes représentant une hausse de 0.79% par rapport à l'année 2016.

## Importation

Les importations de déchets se limitent à une collaboration transfrontalière et au retour de déchets incinérables par les camions exportant le verre.

En 2017, les tonnages suivants de déchets ont été importés de:

France	1'515 t
Italie	1'592 t
<b>Total</b>	<b>3'107 t</b>



Variation des apports des communes actionnaires (incinérables et énergétiquement valorisables)

Commune	Population résidente	Nuitées	Nuitées/365	Population de référence	Tonnage 2017	kg/hab./an	Autres déchets*	Total Tonnage 2017	kg/hab./an
<b>COMMUNES VAUDOISES</b>									
A.C.P.R.S. PUIDOUX	5 894	33 775	93	5 987	1 063	178	665	1 728	289
AIGLE	10 149	13 107	36	10 185	1 951	192	573	2 524	248
BEX	7 719	32 548	89	7 808	1 062	136	838	1 900	243
BLONAY	6 189	11 539	32	6 221	708	114	512	1 220	196
BOURG-EN-LAUAUX	5 296	39 690	109	5 405	931	172	495	1 426	264
CHARDONNE	2 921	22 574	62	2 983	404	135	0	404	135
CHÂTEAU-D'OEX	3 433	26 300	72	3 505	578	165	731	1 309	374
CHEssel	406	730	2	408	44	108	74	118	289
CORBeyRIER	437	11 478	31	468	66	141	18	84	179
CORCELLES-LE-JORAT	460	283	1	461	21	46	11	32	68
CORSEAUx	2 332	1 843	5	2 337	276	118	20	296	127
CORSIER-SUR-VEVEY	3 396	1 758	5	3 401	511	150	606	1 117	328
ESSERTES	346	0	0	346	42	121	22	64	185
FOREL (LAVAUx)	2 084	3 000	8	2 092	311	149	354	665	318
GRYON	1 405	167 000	458	1 863	263	141	279	542	291
JONGNY	1 551	16 646	46	1 597	201	126	0	201	126
JORAT-MEZIERES	2 844	3 027	8	2 852	454	159	49	503	176
LA TOUR-DE-PEILZ	11 683	32 029	88	11 771	1 353	115	752	2 105	179
LAVEY-MORCLES	926	29 200	80	1 006	75	75	216	291	290
LEYSIN	4 023	235 360	645	4 668	797	171	538	1 335	286
MARACON	477	0	0	477	47	99	72	119	249
MONTPREVEYRES	648	0	0	648	87	134	0	87	134
MONTREUX	26 653	743 258	2 036	28 689	3 333	116	2 347	5 680	198
NOVILLE	1 065	14 712	40	1 105	240	217	100	340	308
OLLON	7 930	600 400	1 645	9 575	1 410	147	778	2 188	228
ORMONT-DESSOUS	1 137	61 278	168	1 305	190	146	215	405	310
ORMONT-DESSUS	1 467	160 000	438	1 905	434	228	155	589	309
ORON	5 463	20	0	5 463	432	79	945	1 377	252
RENNAZ (taxe au poids)	839	868	2	841	184	219	24	208	247
ROCHE	1 630	3 922	11	1 641	255	155	57	312	190
ROPRAZ	449	0	0	449	32	71	19	51	114
ROSSINIÈRE	545	0	0	545	52	95	0	52	95
ROUGEMONT	877	150 000	411	1 288	241	187	107	348	270
SERVION	1 904	806	2	1 906	303	159	9	312	164
ST-LEGIER-LA CHIESAZ	5 153	29 174	80	5 233	626	120	327	953	182
VEVEY	20 080	114 221	313	20 393	2 846	140	1 580	4 426	217
VEYTAUX	870	8 706	24	894	109	122	76	185	207
VILLENEUVE	5 757	17 321	47	5 804	987	170	466	1 453	250
VULLIENS	515	0	0	515	28	54	52	80	155
YVORNE	1 059	1 025	3	1 062	139	131	16	155	146
<b>Total communes VD</b>	<b>158 012</b>	<b>2 587 598</b>	<b>7 089</b>	<b>165 101</b>	<b>23 086</b>	<b>140</b>	<b>14 100</b>	<b>37 186</b>	<b>225</b>

\*Autres déchets  
(Voinie, encombrants,  
confidentiels, huiles,  
déchets spéciaux,  
bois usagés)

### COMMUNES VALAISANNES

BAGNES	7 894	1 341 805	3 676	11 570	2 956	255	642	3 598	311
BOURG-ST-PIERRE	184	23 296	64	248	60	242	24	84	339
BOVERNIER	917	0	0	917	181	197	68	249	272
CHAMPERY	1 326	221 227	606	1 932	517	268	111	628	325
CHARRAT	1 811	0	0	1 811	432	239	0	432	239
COLLOMBÉY-MURAZ	9 013	810	2	9 015	2 292	254	67	2 359	262
COLLONGES	780	2 400	7	787	166	211	0	166	211
DORÉNAZ	900	1 680	5	905	200	221	52	252	278
EVIONNAZ	1 244	8 500	23	1 267	323	255	111	434	343
FINHAUT	439	19 497	53	492	90	183	44	134	272
FULLY	8 906	12 327	34	8 940	2 008	225	360	2 368	265
ISERABLES	826	12 636	35	861	147	171	5	152	177
LIDDES	763	6 711	18	781	154	197	86	240	307
MARTIGNY	18 620	106 068	291	18 911	4 856	257	1 256	6 112	323
MARTIGNY-COMBE	2 322	20 244	55	2 377	457	192	229	686	289
MASSONGEX	1 823	0	0	1 823	376	206	61	437	240
MONTHÉY	17 654	15 956	44	17 698	4 807	272	556	5 363	303
ORSIÈRES	3 136	136 343	374	3 510	944	269	444	1 388	395
PORT-VALAIS	4 004	151 732	416	4 420	1 081	245	466	1 547	350
RIDDES	3 146	90 945	249	3 395	981	289	486	1 467	432
SAILLON	2 552	97 295	267	2 819	648	230	150	798	283
SALVAN	1 374	108 170	296	1 670	345	207	69	414	248
SAXON	5 970	17 193	47	6 017	1 646	274	180	1 826	303
SEMBRANCHER	1 041	8 834	24	1 065	279	262	48	327	307
ST-GINGOLPH	906	9 609	26	932	283	304	134	417	447
ST-MAURICE	4 620	21 799	60	4 680	1 115	238	222	1 337	286
TRIENT	169	26 745	73	242	44	182	0	44	182
TROISTORRENTS	4 625	163 107	447	5 072	1 216	240	214	1 430	282
VAL D'ILLIEZ	1 882	126 784	347	2 229	730	327	184	914	410
VERNAYAZ	1 904	6 450	18	1 922	513	267	64	577	300
VEROSSAZ	744	3 000	8	752	153	203	17	170	226
VIONNAZ	2 641	46 542	128	2 769	604	218	170	774	280
VOLLEGES	2 015	4 380	12	2 027	387	191	84	471	232
VOUVRY	4 160	12 769	35	4 195	1 212	289	213	1 425	340
<b>Total communes VS</b>	<b>120 311</b>	<b>2 824 854</b>	<b>7 739</b>	<b>128 050</b>	<b>32 201</b>	<b>251</b>	<b>6 820</b>	<b>39 021</b>	<b>305</b>

<b>Total communes VD</b>	<b>158 012</b>	<b>2 587 598</b>	<b>7 089</b>	<b>165 101</b>	<b>23 086</b>	<b>140</b>	<b>14 100</b>	<b>37 186</b>	<b>225</b>
<b>Total communes VS</b>	<b>120 311</b>	<b>2 824 854</b>	<b>7 739</b>	<b>128 050</b>	<b>32 201</b>	<b>251</b>	<b>6 820</b>	<b>39 021</b>	<b>305</b>
<b>Total général de la zone Satom SA</b>	<b>278 323</b>	<b>5 412 452</b>	<b>14 829</b>	<b>293 152</b>	<b>55 287</b>	<b>189</b>	<b>20 920</b>	<b>76 207</b>	<b>260</b>



## Boues de STEP

### Communes actionnaires

En 2017, les apports des boues de STEP des communes actionnaires ont augmenté de 2.4%. Le total des apports en boues de STEP des communes actionnaires est de 15'377 tonnes.

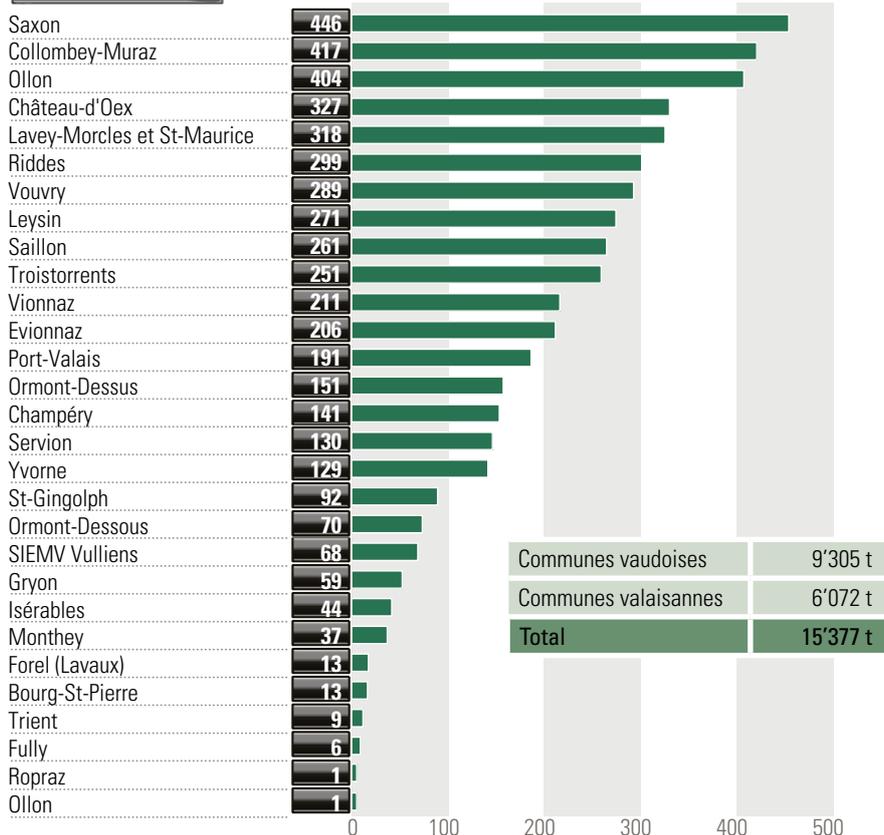
### Industries, commerces

Les industries ont livré 146 tonnes de boues à Satom SA, soit une baisse de 42.51% par rapport à l'année précédente.

#### Plus de 500 t

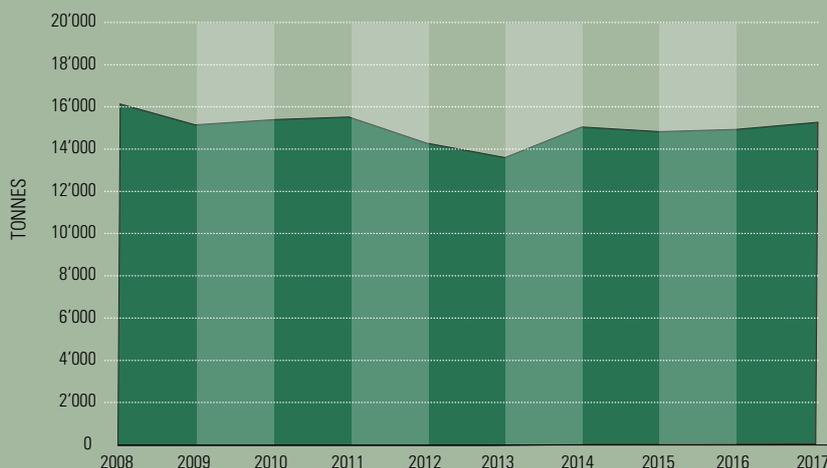


#### Moins de 500 t



Communes vaudoises	9'305 t
Communes valaisannes	6'072 t
<b>Total</b>	<b>15'377 t</b>

Variation des apports des communes actionnaires (boues)



## Déchets verts et méthanisables

Satom SA conseille aux communes de mettre en place deux collectes distinctes pour les déchets verts et les restes d'aliments.

Les remettants en déchets verts sont principalement les propriétaires de villas et les concierges des immeubles. Ces déchets sont fortement liés aux saisons de végétation, pendant lesquelles chaque remettant doit se débarrasser régulièrement de ses conteneurs remplis.

Pour cette raison, Satom SA conseille la collecte des déchets verts en porte-à-porte dans des conteneurs privatifs, dont la qualité du contenu est contrôlée par les éboueurs. Les conteneurs comportant des impuretés, telles que du plastique, des métaux ou des minéraux, sont laissés sur place et les remettants peuvent être supprimés de la tournée en cas de récidive. Ce sont les remettants qui nettoient et entretiennent les conteneurs.

Les restes d'aliments sont en revanche produits durant toute l'année par chaque ménage en petite quantité, mais régulièrement. Avec la collecte «GastroVert® Private», Satom SA offre un système de collecte accessible par les remettants 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour tous les restes d'aliments, aussi bien crus que cuits (y compris pâtes, viande, arêtes de poisson, etc.). Les restes d'aliments sont collectés dans des sachets compostables et les conteneurs pleins sont échangés par des vides et nettoyés par Satom SA.

À Villeneuve, les déchets verts et les restes alimentaires servent à produire du biogaz qui actionne trois génératrices destinées à la production d'électricité et de chaleur pour le chauffage à distance. Les résidus liquides et solides sont valorisés sous forme d'engrais de haute qualité.

En 2017, Satom SA a réceptionné à Villeneuve 29'342 t de déchets verts et les restes alimentaires de 39'574 conteneurs GastroVert®.

Malheureusement, les déchets verts sont souvent de mauvaise qualité. Ainsi, après plusieurs livraisons déplorables et avertissements, 1'422 t de déchets verts provenant des communes ayant des

systèmes de collecte inadaptés ont dû être déviées directement vers le site de Monthey pour incinération.

De plus, 2'808 t de refus de crible, après un premier traitement à Villeneuve, se sont avérées trop souillées pour une transformation en compost. Elles ont été incinérées à Monthey pour être valorisées énergétiquement et n'ont pas souillé le compost produit à base de matière propre.

Ce problème de qualité survient tout particulièrement lorsque les déchets verts sont collectés dans des écopoints non surveillés.

À ce jour, seules les collectes des restes alimentaires auprès des restaurants sont d'une assez bonne qualité pour permettre la production d'engrais sans trop de corps étrangers, tels que le plastique, le papier carton plastifié, voire le métal.

Le système de collecte «GastroVert® Private», testé en 2017/2018 dans

deux communes pilotes et exigeant une identification du remettant, est la première méthode qui promet une collecte de déchets alimentaires auprès des privés de bonne qualité et aptes à la production de compost.

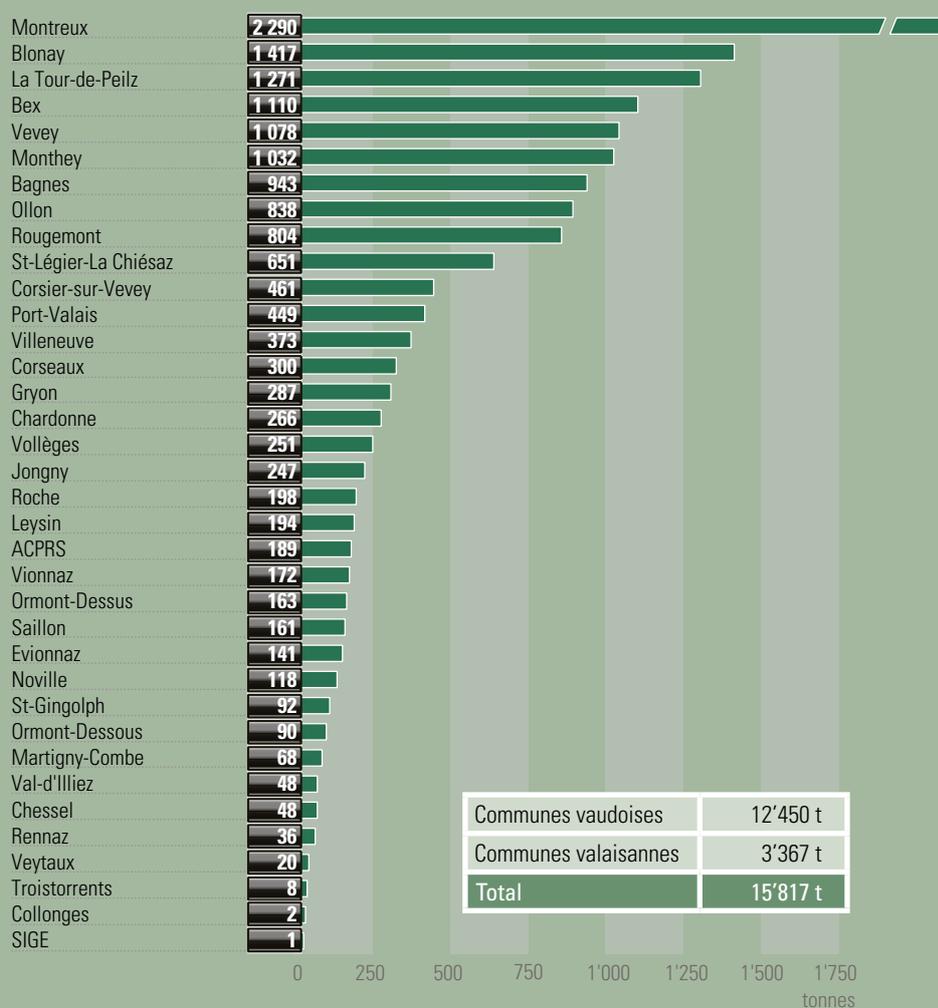
### Communes actionnaires

#### Déchets verts (biomasse valorisée par la production de biogaz et de compost)

(Principalement les gazons, les tailles de haies et les bois issus de l'entretien des espaces verts)

En 2017, les communes ont confié 15'817 tonnes de déchets verts pour traitement.

Apports en déchets verts des communes actionnaires en 2017



### Collecte « GastroVert® »

En 2017, Satom SA a procédé à 39'574 échanges de conteneurs sur 56 communes, dont 33 sont au bénéfice d'une convention de service public. Toutes les grandes communes actionnaires ont signé la convention avec Satom SA à ce sujet.

### Collecte « GastroVert® Privée »

Depuis août 2017, Satom SA a mis en place une phase pilote afin de tester son concept sur les communes de St-Maurice et de Massongex. À ce jour, 60% des ménages l'utilisent régulièrement. Sur St-Maurice, commune de moins de 2'000 ménages, il a par exemple été enregistré plus de 6'000 passages par mois aux points de collecte.

Dès la deuxième partie de l'année 2018, Satom SA offrira cette collecte à toutes les communes actionnaires intéressées.

## Entreprises et privés

### Déchets verts

*(Principalement les gazons, les tailles de haies et les bois issus de l'entretien des espaces verts)*

Les paysagistes, les privés, les centres de tri et quelques communes hors zone ont quant à eux apporté 14'274 tonnes de déchets verts.

### Déchets du secteur agroalimentaire

En 2017, Satom SA a accepté 82 tonnes de déchets méthanisables provenant de la production ou de la distribution de produits agroalimentaires. La construction de digesteurs agricoles, fortement subventionnés, prive Satom SA d'apports substantiels de cette filière.

et les déchets incinérables représentent ensemble environ 90 % des coûts de l'enlèvement et du traitement des déchets pour les communes. Une étroite collaboration sans intermédiaire entre les communes et Satom SA permet une économie financière substantielle pour les communes. Les installations de Satom SA pour la mise en valeur de ces deux filières dominantes en poids et en coûts pour les communes sont les plus performantes. La gestion des déchèteries par Satom SA ou le soutien administratif à certaines communes (appels d'offres pour les transports, reprises des filières conformément aux lois des marchés publics, récupération des taxes anticipées) sont des éléments clés d'une telle collaboration.

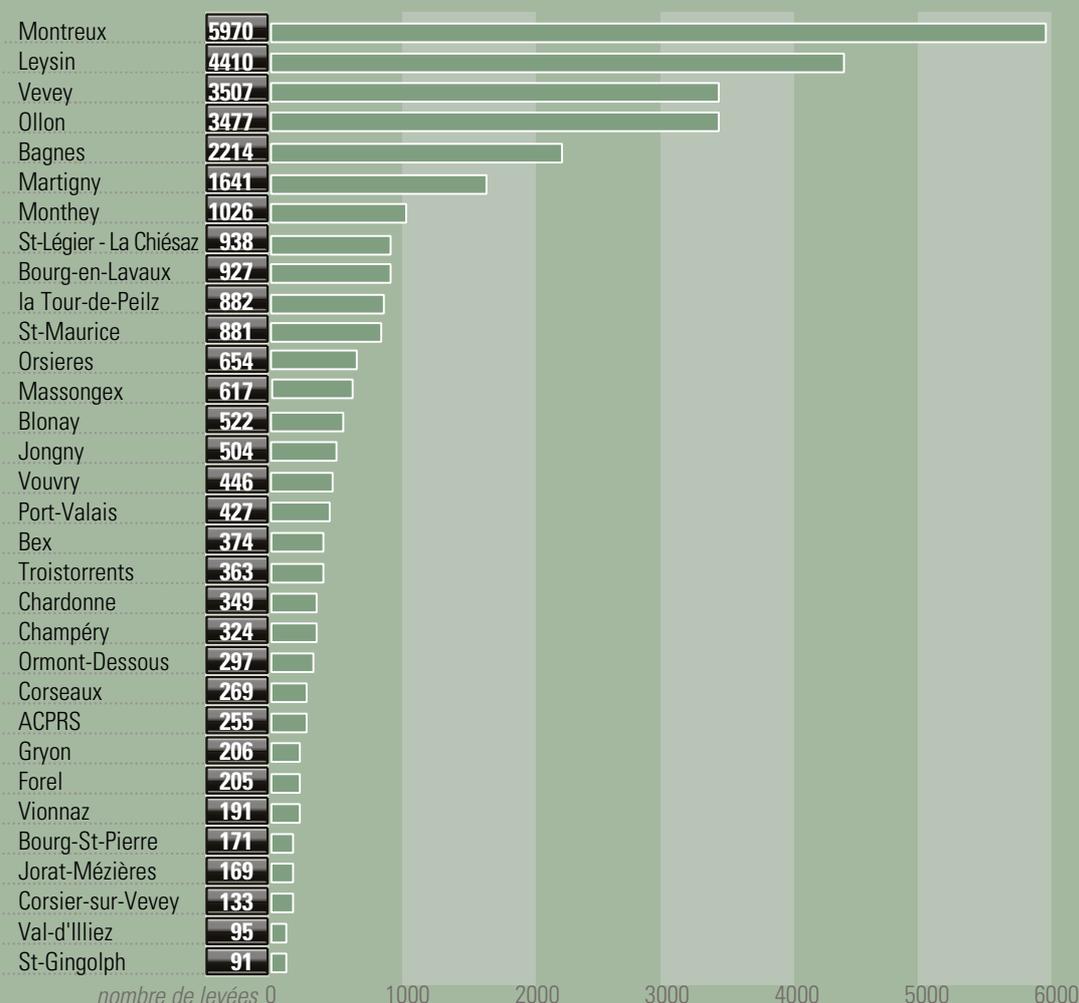
## Déchèteries

L'introduction de la taxe au sac a comme effet l'augmentation du volume des déchets incinérables repris en déchèteries. Les déchets méthanisables

### Gestion de déchèteries pour les communes

Satom SA gère onze déchèteries communales. Les communes concernées fournissent les infrastructures fixes et mettent normalement à disposition le personnel d'exploitation.

Levées des conteneurs GastroVert® par commune



De son côté, Satom SA organise tous les appels d'offres relatifs à la mise à disposition des conteneurs, aux transports et à la prise en charge de toutes les filières. Une fois les mandats adjugés, elle contrôle les factures et organise le remboursement des taxes anticipées en faveur des communes.

### Déchèterie régionale

Satom SA gère une déchèterie régionale. Ainsi, elle a équipé sa place de déchargement des déchets du matériel nécessaire à la réception de tous les déchets des ménages comme les inertes, le papier, le carton, le PET, les habits, les déchets spéciaux, les métaux, les déchets verts et les encombrants.

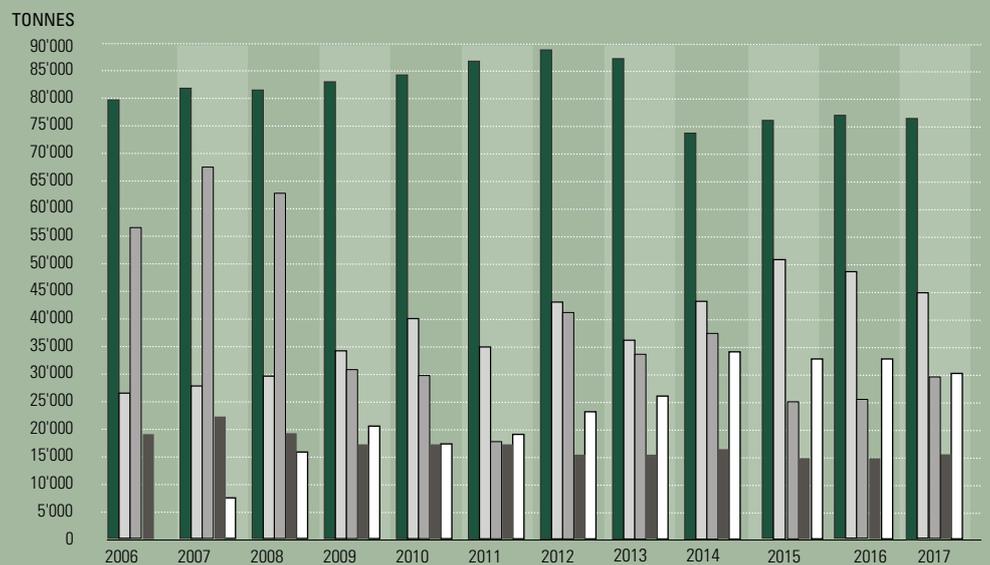
En utilisant la place de déchargement des déchets comme déchèterie en dehors des heures d'ouverture de l'usine, Satom SA a aussi contribué à une utilisation efficace du sol en évitant le bétonnage d'autres terrains.

En 2017, la déchèterie régionale a enregistré 30'335 passages, soit une augmentation de 22.04 % par rapport à 2016 (24'855 passages).

## Comparaison des apports

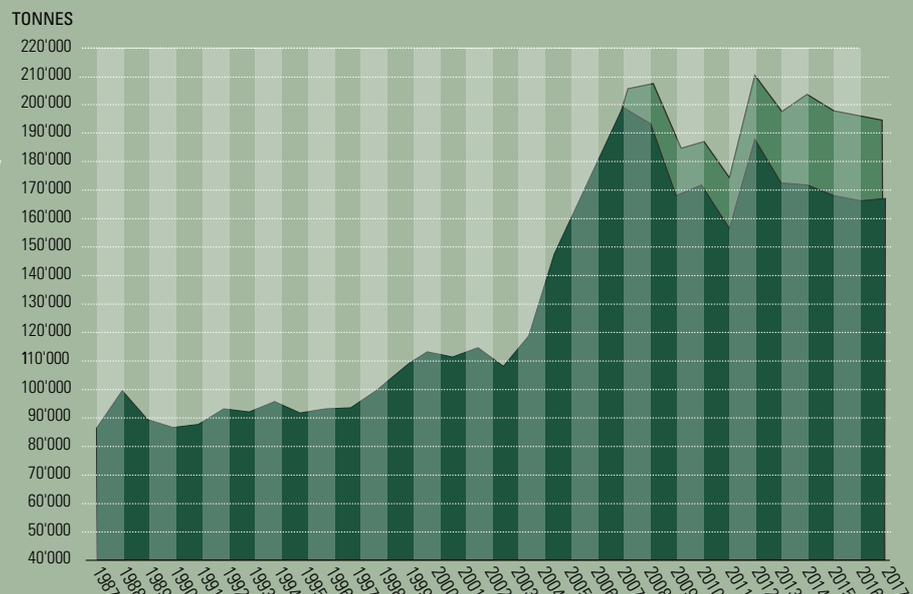
Comparaison des apports de 2006 à 2017

- Communes actionnaires (incinérables pris en charge par les camions poubelles, encombrants, confidentiels, bois usagés)
- Incinérables, DIB et bois usagés zone
- Incinérables, DIB et bois usagés hors zone
- Boues de STEP
- Déchets verts et méthanisables



## Total des apports

Total des apports 2017 sur les sites de Monthey et de Villeneuve (incinérables, boues de STEP, bois usagés, déchets verts et résidus agroalimentaires)



## Péréquation des transports de déchets des communes actionnaires apportés à Monthey

Le tarif moyen du coût des transports pris en compte pour le calcul de la péréquation est de CHF 29.19 par tonne.

Communes	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
ACPRS Puidoux	-8 514.81	
Aigle		24 346.04
Bagnes	-100 135.96	
Bex		30 358.69
Blonay	-396.75	
Bourg-St-Pierre	-5 159.18	
Bovernier	-2 346.50	
Champéry	-204.21	
Chardonne	-1 599.15	
Charrat	-1 316.27	
Château-d'Oex	-51 564.13	
Chessel		711.90
Collombey-Muraz		42 098.26
Collonges		999.02
Corbeyrier	-1 340.92	
Corseaux	-903.82	
Corsier-sur-Vevey	-2 392.00	
Dorénav		832.58
Evionnaz		3 401.38
Finhaut	-8 602.56	
Fully	-7 242.84	
Gryon		807.87
Jongny	-797.14	
Lavey-Morcles		3 308.51
Leysin	-7 863.17	
Liddes	-8 581.14	
Martigny		3 562.85
Martigny-Combe	-5 207.52	
Massongex		6 212.49
Monthey		90 813.00
Montreux (y c. Veytaux)		6 372.25
Montreux		2 376.77
Noville		2 362.17
Ollon		18 135.65
Ormont-Dessous	-1 732.88	
Ormont-Dessus	-11 792.01	
Orsières	-30 703.20	
Port-Valais		2 307.36
Rennaz		2 010.71
Riddes	-11 846.04	
Déchèterie Ravanay	-5 012.27	
Iséables	-5 329.63	
Roche		2 734.54
Rossinière	-1 967.38	
Rougemont	-19 215.46	
Saillon	-6 779.71	
Salvan	-3 722.30	
Saxon	-10 546.58	
Sembracher	-4 864.10	
St-Gingolph	-2 997.35	
St-Légier - La Chiésaz	-310.09	
St-Maurice (y c. Mex)		15 350.36
La Tour-de-Peilz	-2 596.40	
Trient	-1 866.11	
Troistorrens		11 667.35
Val d'Ille		3 600.75
Vernayaz		1 910.35
Vérossaz	-749.01	
Vevey	-18 102.82	
Villeneuve		12 730.23
Vionnaz		6 367.65
Vollèges	-8 745.75	
Vouvry		11 185.82
Yverne		2 259.76
Forel (Lavaux)	-9 280.96	
Ropraz	-1 606.62	
Jorat-Mézières	-12 506.63	
Corcelles-le-Jorat	-926.43	
Vulliens	-2 201.06	
Oron	-30 475.98	
Servion	-8 979.84	
Essertes	-1 192.17	
Maracon	-2 194.44	
Montpreveyres	-2 162.72	
Bourg-en-Lavaux (anc. SIEL)	-19 898.63	



### Péréquation des transports de déchets des communes actionnaires apportés à Monthey

Station d'épuration	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
STEP Aigle		16 987.73
STEP Bex		10 573.42
STEP Champéry		1 341.71
STEP Collombey-Muraz		8 359.49
STEP Cully (Bg-en-Lavaux)		1 645.09
STEP Evionnaz		2 624.67
STEP Gryon		760.35
STEP Lavey-Morcles		5 228.01
STEP Profray (SI Bagnes)	-438.79	
STEP Les Diablerets		54.87
STEP Leysin		1 733.87
STEP Monthey		705.81
STEP Ollon		7 885.89
STEP Port-Valais		1 993.04
STEP Riddes		1 490.29
STEP Ropraz	-7.00	
STEP Isérables	-90.07	
STEP Saillon		1 221.03
STEP Saxon		3 808.72
STEP St-Gingolph		786.79
STEP Trient	-9.93	
STEP Troistorrents		3 350.05
STEP Vionnaz		3 739.81
STEP Vouvy		4 126.94
STEP Yverne		1 821.20
STEP SIGE		54 199.95
STEP Château-d'Oex	-3 801.28	
STEP Vulliens (SIEMV)	-236.64	
STEP Forel-Chercottaz		7.43
STEP Forel-Pigeon		17.21
STEP Le Sépey (Ormont-Dessous)		316.75
STEP Martigny		15 451.91
<b>Totaux</b>	<b>-459 056.35</b>	<b>459 056.35</b>

### Péréquation des transports de déchets verts des communes actionnaires apportés à Villeneuve

Le tarif moyen du coût des transports pris en compte pour le calcul de la péréquation est de CHF 29.61 par tonne.

Communes	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
ACPRS		621.32
Bagnes	-30 978.02	
Bex		2 050.26
Blonay		11 720.14
Chardonne		1 233.27
Chessel		783.13
Collonges	-7.08	
Corbeyrier	-1.24	
Corseaux		1 661.18
Corsier-sur-Vevey		2 972.78
Evionnaz	-242.17	
Gryon	-2 580.80	
Jongny		1 146.56
Leysin	-861.42	
Martigny-Combe	-1 166.05	
Monthey		4 785.22
Montreux (et Veytaux)		23 304.04
Noville		1 932.66
Ollon		79.88
Ormont-Dessous	-73.40	
Ormont-Dessus	-1 464.49	
Port-Valais		5 759.15
Rennaz		709.38
Roche		3 981.41
Rougemont	-40 489.74	
Saillon	-2 906.40	
St-Gingolph		467.92
St-Légier - La Chiésaz		5 385.76
La Tour-de-Peilz		9 355.05
Val d'Illeiez	-260.85	
Vevey		3 597.85
Villeneuve		6 454.55
Vionnaz		16.41
Vollèges	-6 986.27	
<b>Totaux</b>	<b>-88 017.92</b>	<b>88 017.92</b>

# Produits de l'année 2017



## Sous-produits du thermorecyclage

En 2017, Satom SA a confié 23'943 t de scories dans un état sec au ZAV Recycling AG à Hinwil. Cette usine récupère les pièces métalliques les plus petites et les nettoie de tous les résidus minéraux, de sorte que les métaux gardent leur pleine valeur pour une réutilisation comme matière première. Étant donné que Satom SA enlève la fraction minérale fine des scories avant de les livrer à Hinwil, le pourcentage des métaux dans les scories livrées est de 17.9%.

En 2017, ZAV Recycling AG a retiré des scories de Satom SA pour être livrés ensuite aux fonderies et aux entreprises de recyclage:

- 2'418 t de ferraille
- 365 t d'aluminium
- 836 t d'autres métaux non ferromagnétiques, comme le cuivre.

## Production d'énergie à Monthey

### Production de vapeur

En 2017, Satom SA a produit dans ses deux chaudières, par l'incinération des déchets et des bois usagés, 609'610 tonnes de vapeur, contenant 516'020 MWh d'énergie.

### Production d'électricité

En 2017, la turbine a fonctionné pendant 8'608 heures (98.26 %).

La production d'électricité était de 132.227 GWh, dont 81.24% ont été vendus, soit 107.423 GWh.

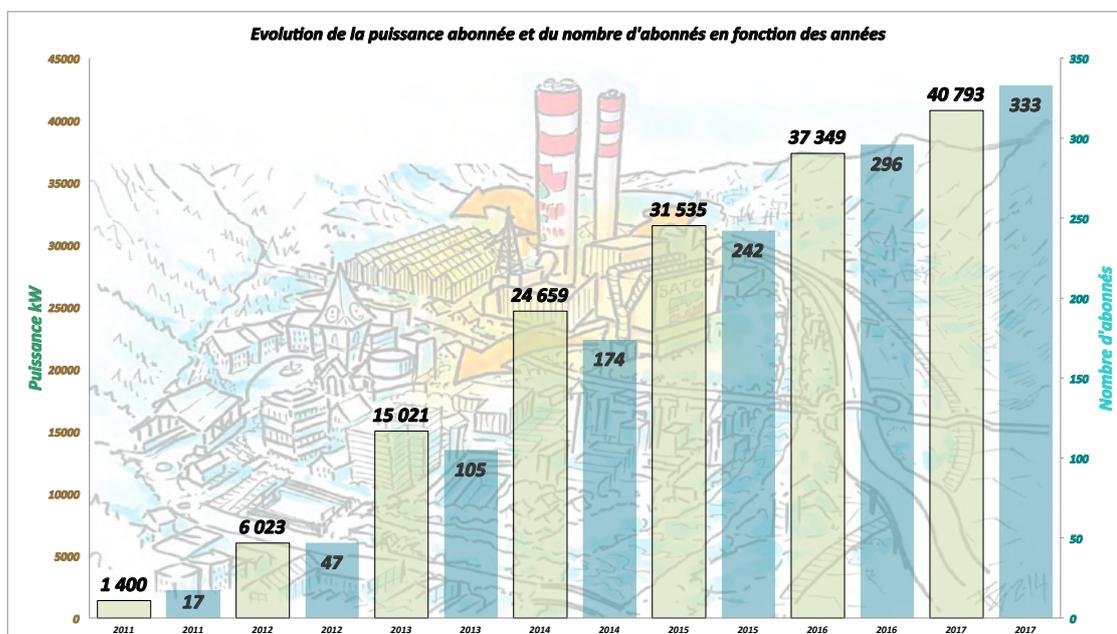
- Production d'électricité 132'227'000 kWh (849 kWh/t de déchets incinérés)
- Vente d'électricité 107'423'000 kWh

Les panneaux photovoltaïques installés sur la nouvelle halle (CPN) construite en 2016 ont permis de livrer 122'238 kWh.

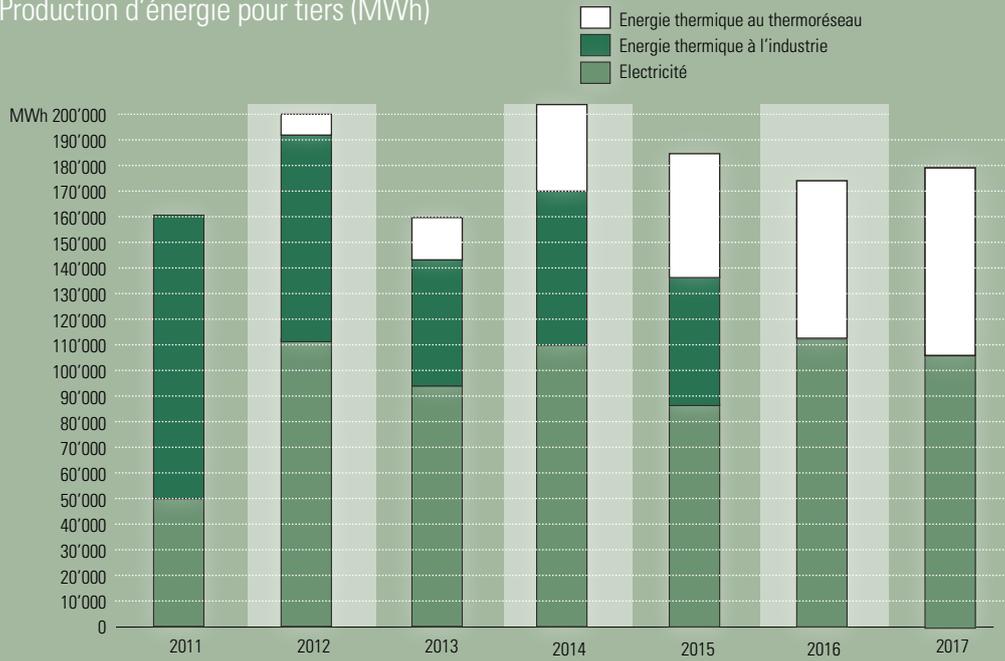
### Thermoréseau

La construction du réseau va se poursuivre afin de répondre à la demande des raccordements privatifs qui sont sensibles à une énergie renouvelable (indigène).

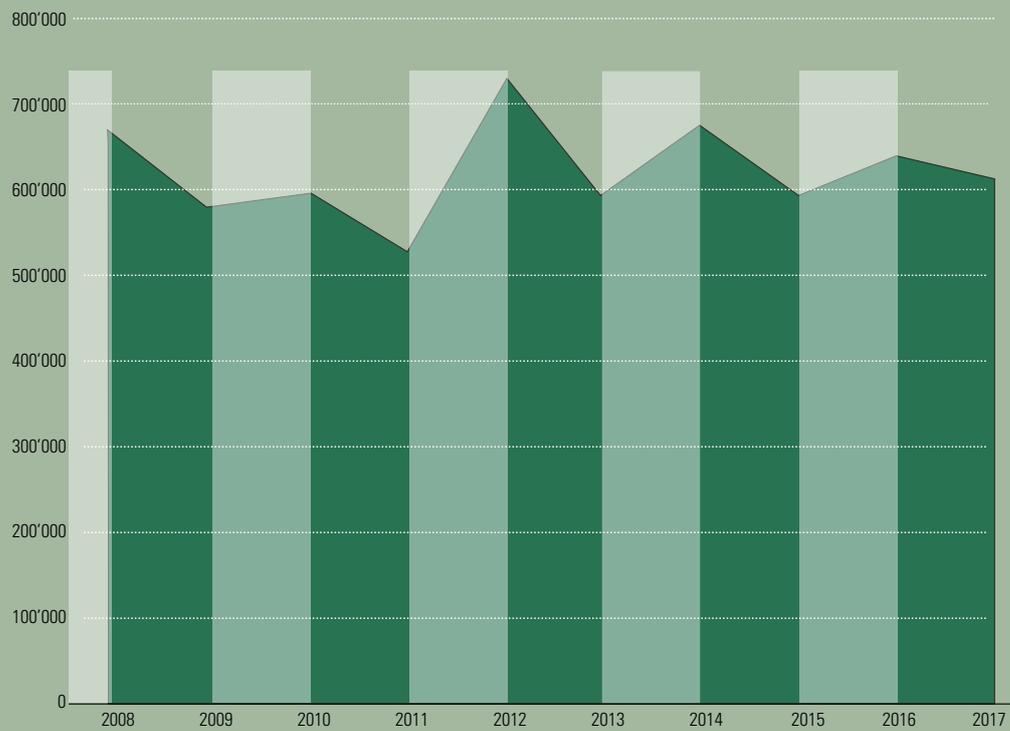
En 2017, 37 nouveaux abonnés ont pu être branchés ce qui représente actuellement un total de 333 sous-stations avec une puissance souscrite de 40.7 MW. Ainsi, 64.873 GWh d'énergie thermique ont été consommés par les utilisateurs.



### Production d'énergie pour tiers (MWh)



### Production de vapeur (t)



# Production d'engrais et de plaquettes à Villeneuve

Les déchets verts humides ainsi que les restes d'aliments livrés à Villeneuve produisent du biogaz dans le digesteur. Les résidus sont transformés en compost solide et liquide (jus de presse) pour l'agriculture et pour les jardins privés.

Les déchets de bois issus de l'entretien des espaces verts sont transformés en plaquettes. 365 m<sup>3</sup> de plaquettes ont été vendus en 2017.

Les refus de crible souillés de corps étrangers, comme du plastique, ont quant à eux été valorisés énergétiquement à l'usine de Monthey.

- Production de compost 20'685 m<sup>3</sup>
- Production de jus de presse (lisier) 12'354 m<sup>3</sup>

Le compost a été contrôlé à plusieurs reprises par le laboratoire Sol-Conseil de Changins/Nyon. Ce laboratoire confirme l'excellente qualité du compost et du jus de presse, avec des teneurs intéressantes en éléments fertilisants, et des teneurs en métaux lourds largement inférieures aux valeurs admises.

Les tolérances légales pour les impuretés en plastique, en papier-carton plastifié ou en métal dans le compost sont très strictes, avec une norme de 1 pour mille par rapport au poids du compost sec. Étant donné que les déchets verts et les restes d'aliments sont très humides et qu'une partie de la matière organique est transformée en biogaz, cette exigence correspond à une impureté d'un facteur de 1 pour dix mille. Ainsi, avec des machines de tri ayant une efficacité de 99%, les impuretés dans la matière entrante ne peuvent être que de 1% au maximum. Malheureusement, des machines d'une telle efficacité n'existent pas, raison pour laquelle Satom SA ne peut accepter, pour la production de compost, que des déchets verts et des restes alimentaires exempts d'impuretés.

Laboratoire et bureau d'étude au service de l'agriculture et de la protection de l'environnement  
    
[www.sol-conseil.ch](http://www.sol-conseil.ch)

**RAPPORT**

N° échantillon: 17-01961-002  
 Nom de l'échantillon: Compost Septembre  
 Matériel: AMENDEMENTS

**CARACTERISTIQUES PHYSIQUES SUR ECHANTILLON FRAIS**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
Poids spécifique <sup>NA</sup>	AMEND.	425.5	kg MF/m <sup>3</sup>	normal
Densité apparente <sup>NA</sup>	AMEND.	209.4	kg MS/m <sup>3</sup>	normal

NA: analyse non accréditée

**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MS	AMEND.	45.2	% de MF	élevé
MO	AMEND.	57.5	% de MS	élevé
pH	H2OV.V (1:1.5)	8.1		alcalin
Salinité	H2OV.V (1:1.5)	2175.0	uSiem.com	normal
C/N	AMEND.	18.3		normal

**ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
N tot.	AMEND.	18.2	kg/t MS
P2O5	AMEND.	8.2	kg/t MS
K2O	AMEND.	12.5	kg/t MS
Ca	AMEND.	63.7	kg/t MS
Mg	AMEND.	5.5	kg/t MS

**ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX (Volume)**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MO	Conversion	120.3	kg/m <sup>3</sup>	
N tot.	Conversion	3.8	kg/m <sup>3</sup>	normal
P2O5	Conversion	1.7	kg/m <sup>3</sup>	normal
K2O	Conversion	2.6	kg/m <sup>3</sup>	normal
Ca	Conversion	13.3	kg/m <sup>3</sup>	normal
Mg	Conversion	1.2	kg/m <sup>3</sup>	faible

**METEAUX LOURDS TOTAUX**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
Cd	AMEND.	0.2	g/t MS
Cr	AMEND.	18.5	g/t MS
Cu	AMEND.	31.3	g/t MS
Ni	AMEND.	9.4	g/t MS
Pb	AMEND.	12.3	g/t MS
Zn	AMEND.	84.2	g/t MS

Les résultats d'analyses correspondent aux échantillons transmis au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Les responsabilités de Sol-Conseil sont limitées aux conditions générales.

Route de Nyon 21 - 1196 GLAND - 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch Page 2/3

Laboratoire et bureau d'étude au service de l'agriculture et de la protection de l'environnement  
    
[www.sol-conseil.ch](http://www.sol-conseil.ch)

Gland, le 01.12.2017

N° commande: 17-01961  
 N° client: 10806  
 Date de réception: 16.10.2017

SATOM SA  
 Case postale 92  
 1870 MONTHÉY 1

**RAPPORT**

N° échantillon: 17-01961-001  
 Nom de l'échantillon: Digestat Septembre  
 Matériel: AMENDEMENTS

**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MS	AMEND.	15.5	% de MF	faible
MO	AMEND.	53.8	% de MS	élevé
pH	AMEND.	7.9		alcalin
Salinité	AMEND.	14130.0	uSiem.com	élevé
C/N	AMEND.	8.5		bas

**ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
N tot.	AMEND.	36.9	kg/t MS
N-NH4	AMEND.	12.6	kg/t MS
P2O5	AMEND.	15.8	kg/t MS
K2O	AMEND.	30.8	kg/t MS
Ca	AMEND.	36.3	kg/t MS
Mg	AMEND.	6.3	kg/t MS

**METEAUX LOURDS TOTAUX**

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
Cd	AMEND.	0.2	g/t MS
Cr	AMEND.	22.6	g/t MS
Cu	AMEND.	50.2	g/t MS
Ni	AMEND.	16.7	g/t MS
Pb	AMEND.	18.2	g/t MS
Zn	AMEND.	141.0	g/t MS

Les résultats d'analyses correspondent aux échantillons transmis au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Les responsabilités de Sol-Conseil sont limitées aux conditions générales.

Route de Nyon 21 - 1196 GLAND - 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch Page 1/3

# Production d'énergie à Villeneuve

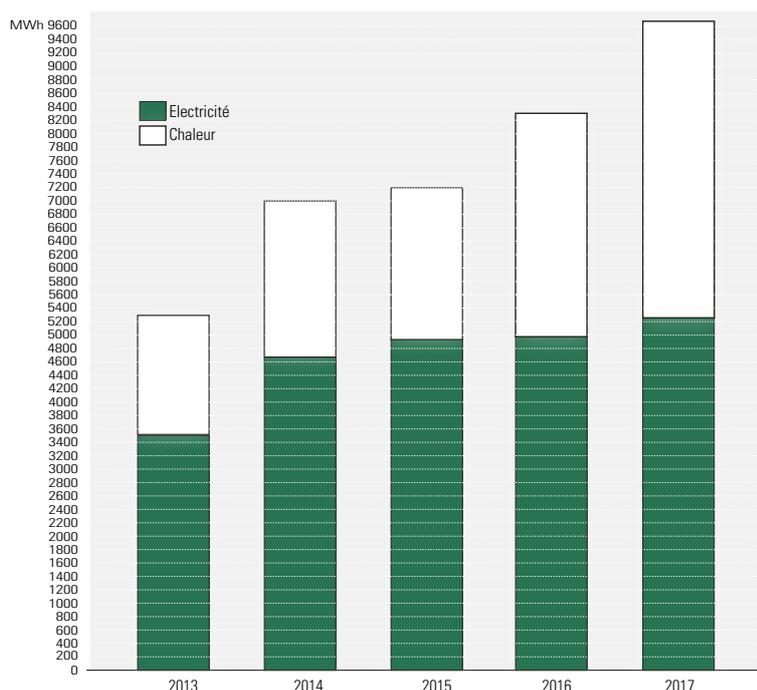
## Méthanisation

Jusqu'en décembre 2017, Satom SA a disposé sur son site de Villeneuve de deux groupes chaleur-force pour transformer l'énergie du biogaz produit dans le digesteur en électricité et en chaleur: un de 310 kW et un de 634 kW. En décembre, un troisième groupe chaleur-force de 1200 kW a été installé.

L'électricité renouvelable produite est reprise au prix coûtant (RPC) par Swissgrid. La chaleur excédentaire non utilisée pour le fonctionnement du digesteur, le chauffage des bâtiments et le lavage des conteneurs «GastroVert®» est injectée durant toute l'année dans le thermoréseau que Groupe E Celsius SA a construit sur les communes de Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve et dont la centrale se situe sur le site de Satom SA.

Le site de Villeneuve dispose encore d'une réserve de capacités. Si davantage de communes confiaient leurs déchets verts à Villeneuve et introduisaient la collecte GastroVert® auprès des cuisines professionnelles et des privés, cette usine pourrait produire plus d'énergie et baisser ainsi ses tarifs de traitement pour toutes les communes actionnaires. Comme une péréquation des transports pour le site de Villeneuve est effectuée, le traitement des déchets verts et des restes de table ne revient pas plus cher aux communes éloignées qu'à la commune site.

Production d'énergie renouvelable à Villeneuve pour des tiers (MWh)



## Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement

### Déchets et boues

L'arrêt de la ligne 3 pour révision et les travaux d'assainissement de la fosse ont obligé Satom SA à confier 1'179 tonnes de boues de STEP à d'autres usines pour traitement.

### Scories

En 2017, les scories sortant des fours, y compris les scories fines, ont atteint 27'385 tonnes, soit 17.59 % de la quantité totale de déchets incinérés.

### Résidus non valorisables

#### Cendres volantes

Satom SA a confié la stabilisation des cendres volantes lavées neutres à Cridec. Les cendres lavées sont stabilisées avec les scories fines de Satom SA avant d'être déposées à l'ISDS Oulens SA, à Eclépens.

#### Cendres lavées livrées et déposées à l'ISDS à Oulens

Avant stabilisation	3'505 t
---------------------	---------

Scories livrées à Hinwil	23'943 t
Scories livrées dans d'autres décharges	1'773 t
Scories fines livrées à Oulens et à Teuftal pour stabilisation des cendres volantes	1'669 t
- Métaux récupérés	-4'130 t
<b>Total de scories aboutissant en décharge</b>	<b>23'255 t</b>

Après la récupération des métaux, 23'255 t de scories, soit 14,94% de la quantité totale de déchets incinérés, ont été mises en décharge.

# Réalisations et transformations en 2017

## Site de Monthey

Depuis le début 2016 à mars 2018, Satom SA a entrepris des travaux pour assainir sa fosse à déchets, la rendre conforme aux normes sismiques et la compartimenter pour mieux contrôler la propagation des incendies en cas de départ de feu. Elle a démonté la cisaille rotative et sa trémie qui étaient alimentées directement depuis la place de déchargement, ce qui retardait souvent le déchargement des camions. Une nouvelle cisaille plus performante a ainsi été installée dans la fosse et cette dernière est alimentée par le grappin de la fosse. Les encombrants broyés peuvent être redirigés dans la fosse ou directement dans les fours.

### Nouveau groupe chaleur-force

Les deux groupes chaleur-force respectivement de 310 kW et 634 kW étaient insuffisants pour transformer en électricité et en chaleur le biogaz produit en pointe dans le digesteur. Étant donné que les apports en restes alimentaires seront, ces prochaines années, encore plus importants, un nouveau groupe chaleur-force de 1'200 kW a été installé et mis en service à fin 2017. Les transformateurs électriques existants n'avaient pas la capacité de faire face à une telle production et un nouveau, avec accès direct au câble de moyenne tension, a dû être installé.

Satom SA peut maintenant faire tourner les trois groupes chaleur-force d'une puissance supérieure à 2.1 MW simultanément, ce qui lui donne la possibilité, avec le gazomètre sur le silo des jus de presse, de produire davantage d'électricité lors des heures de pointe, où le tarif de l'électricité est élevé, et de réduire la production lors des heures creuses avec des tarifs bas.

### Crible pour le compost

Le crible mobile pour le compost a été remplacé par un fixe. Il a été mis en place sous un avant-toit d'une halle existante.

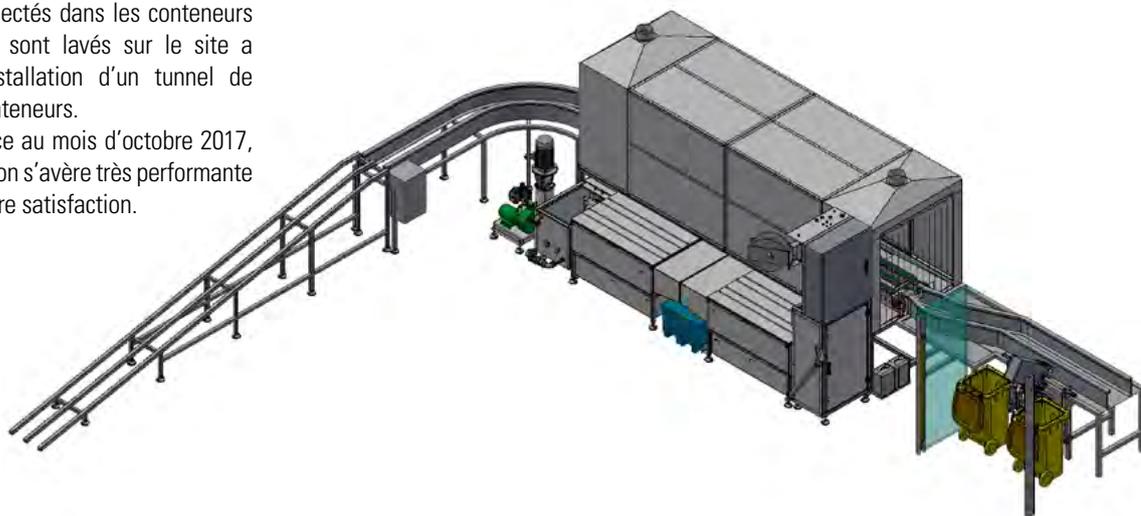


## Site de Villeneuve

### Tunnel de lavage des conteneurs

La croissance prévisible des restes d'aliments collectés dans les conteneurs 120 litres qui sont lavés sur le site a nécessité l'installation d'un tunnel de lavage des conteneurs.

Mise en service au mois d'octobre 2017, cette installation s'avère très performante et donne entière satisfaction.



## Thermoréseau

En 2017, Satom SA a continué de densifier le thermoréseau sur les communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Une partie des bâtiments de la vieille ville de Monthey a été raccordée au réseau.

# Projets

## Site de Monthey

Les travaux d'assainissement de la fosse se termineront en mars 2018. À partir de cette échéance, les fours pourront à nouveau être alimentés par le grappin de la fosse et non plus par les trois pelles mécaniques, une de 27 tonnes, une de 32 tonnes et une de 50 tonnes. Ces dernières ont été nécessaires pour remplacer le travail du grappin de la fosse.

La fosse assainie va répondre aux normes sismiques en vigueur et les compartiments intégrés offriront une meilleure protection contre la propagation des feux en fosse. Son exploitation sera en bonne partie automatisée.

## Révision des 100'000 heures de la turbine

Immédiatement après la fin des travaux de remise en état de la fosse, Satom SA devra passer à la révision des 100'000 heures de la turbine pendant les mois d'avril et mai. Comme elle ne pourra

que modestement valoriser l'énergie des déchets durant cette période, Satom SA s'efforcera de brûler une quantité minimale de déchets. Un four sera arrêté et l'autre tournera à sa charge minimale. Les déchets excédentaires seront stockés dans la fosse qui, après son assainissement, sera vide. Les encombrants broyés seront à nouveau mis en balles et stockés à l'extérieur, au cas où le volume de la fosse s'avérerait insuffisant.

Durant la révision de la turbine, Satom SA réduit fortement les apports de déchets de provenance hors zone.

La conduite vapeur vers le site chimique de Monthey pourrait offrir à l'avenir une parfaite redondance à la valorisation d'énergie des déchets en tout temps. La mise en balle coûteuse ne sera alors plus nécessaire.

## Lavage acide des cendres et nouvelle station de traitement des eaux usées

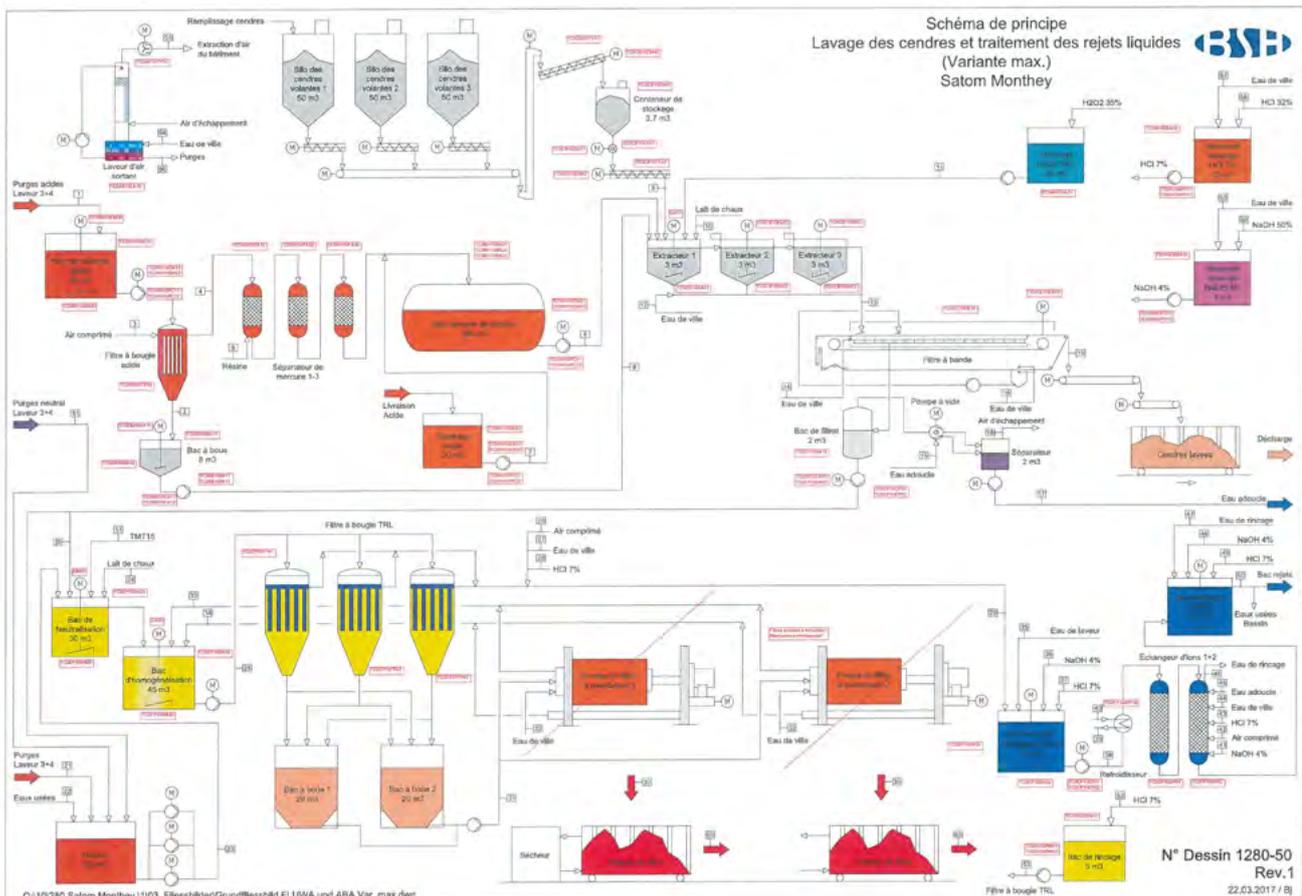
En 2018, Satom SA commencera le

remplacement de ses installations de lavage neutre par celles au lavage acide. Les boues d'hydroxydes produites devront passer à l'électrolyse du zinc dans une usine centralisée pour toutes les usines d'incinération et qui se situera dans le canton de Soleure.

L'investissement de l'installation du lavage acide est budgétisé à CHF 20 mio. L'installation sera dimensionnée pour traiter aussi les cendres volantes de l'UTO, Usine de traitement des ordures du Valais central, à Uvrier, et une partie de celles de l'usine d'incinération des Cheneviers à Genève.

Les cendres ainsi lavées pourront être mises en décharge avec les scories et ne devront plus être stabilisées au ciment comme pratiqué à l'ISDS durant plus de 25 ans.

Cet investissement est imposé par l'OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets). Satom SA en profite pour renouveler son traitement des eaux usées.



## Assainissement de la décharge à scories du Châtelet à Port-Valais

La décharge à scories du Châtelet à Port-Valais n'était plus étanche et a dû être fermée en septembre 2007. Le site était sous surveillance et le traitement des eaux a été en tout temps garanti. Les scories déposées de 1997 à 2006 contenaient encore des métaux.

Satom SA étudie actuellement l'assainissement de cette décharge avec récupération des métaux.

Les étanchéités seront entièrement refaites. L'entrée du nouveau tunnel de contournement du Bouveret se situera au bord de la décharge.

L'assainissement de la décharge et le projet de route nécessitent le déménagement d'un biotope d'une importance nationale.

Satom SA a déjà mis à l'enquête la réalisation de ces nouveaux biotopes dans les forêts à proximité. Ils seront d'une qualité environnementale nettement supérieure à celle actuelle.

Une fois la décharge assainie, elle devrait pouvoir stocker encore environ 300'000 t de scories qui seront séparés des métaux.

## Ecotube – Conduite vapeur vers le site chimique de Monthey

Avec ce projet, le site chimique deviendra presque indépendant des hydrocarbures et Satom SA pourrait réaliser sur ce site une deuxième centrale pour alimenter le thermoréseau, qui deviendra ainsi plus fiable, même lors d'avaries non prévisibles. L'Ecotube permettra également des économies en CO<sub>2</sub>. Ce projet offrira ainsi une redondance à la production d'électricité et, lors de révisions ou de pannes de la turbine, les fours pourraient tourner à un régime normal et l'ensemble de l'énergie sera alors valorisée toute l'année avec de hauts rendements. Les bas tarifs du gaz naturel et l'effondrement des prix des certificats CO<sub>2</sub> nuisent à la réalisation de ce projet. De plus, les lois ne permettent pas aux usines d'incinération d'investir à perte l'argent encaissé par le traitement des déchets dans la valorisation énergétique.



## Extension du Thermoréseau

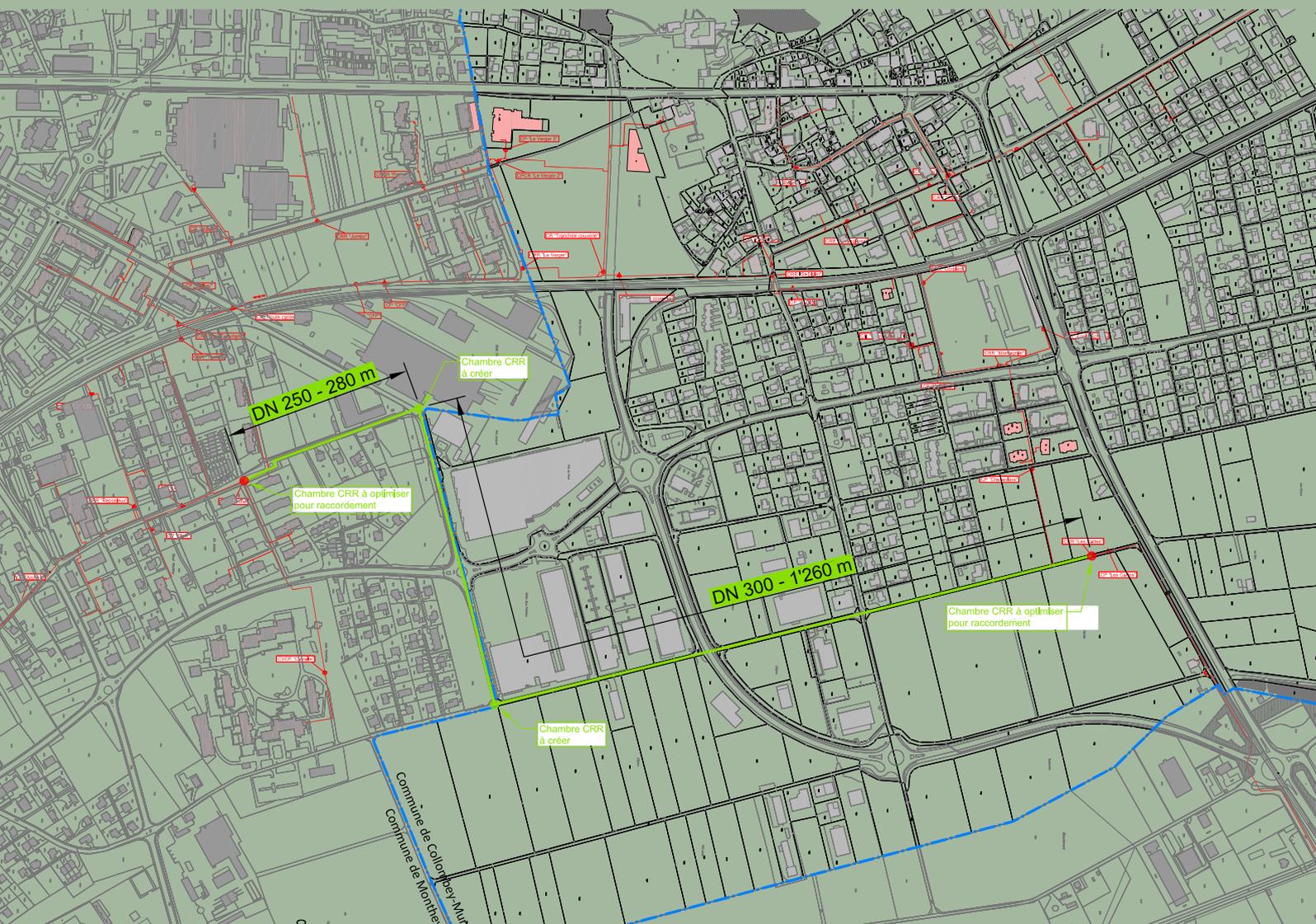
En 2018, Satom SA souhaite réaliser une deuxième artère d'alimentation depuis le quartier Montagnier devant les centres commerciaux de Collombey-Muraz jusqu'aux bâtiments de Gessimo.

Cette deuxième alimentation vers la ville de Monthey permettra aux Transports publics du Chablais SA d'effectuer d'importants travaux sur leur ligne AOMC sans que les clients du thermoréseau soient incommodés.

réalisation d'une deuxième centrale sur le site chimique.

En 2018, l'extension du thermoréseau se fera principalement dans les quartiers de la vieille ville de Monthey.

Elle augmentera aussi la sécurité d'approvisionnement avant l'éventuelle



# Principales caractéristiques d'exploitation

INCINÉRATION SATOM SA MONTHEY	2016	2017
Apports des communes actionnaires (t)		
- ordures ménagères	57'930	55'287
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	12'982	15'967
- bois usagés	5'473	4'953
- bois verts et déchets verts souillés	576	750
- boues de STEP	15'020	15'377
<b>Total</b>	<b>91'981</b>	<b>92'334</b>
Apports des industries et privés (t) (y c. refus Villeneuve)		
- incinérables ordinaires	28'233	30'178
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	29'815	28'784
- bois usagés	10'403	10'030
- bois verts et déchets verts souillés	3'672	3'479
- boues de STEP	254	146
<b>Total</b>	<b>72'377</b>	<b>72'617</b>
Apports des communes non actionnaires (t)		
- incinérables ordinaires	2'233	2'027
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	0	0
- bois usagés	0	0
- bois verts et déchets verts souillés	0	0
- boues de STEP	31	0
<b>Total</b>	<b>2'264</b>	<b>2'027</b>
Importation (t)		
- incinérables ordinaires	2'317	2'156
- encombrants	545	683
- bois usagés	211	268
- bois verts et déchets verts souillés	0	0
- boues de STEP	0	0
<b>Total</b>	<b>3'073</b>	<b>3'107</b>
<b>Quantité totale des apports (t) y compris boues de STEP et déchets ligneux livrés depuis Villeneuve</b>	<b>169'695</b>	<b>170'085</b>
- tonnage incinéré à l'extérieur: déchets	0	0
- tonnage délesté vers d'autres usines de traitement: boues	- 708	- 1'179
- variation de fosse (déchets)	1'950	2'000
- variation de silo (boues)	10	20
- déchets verts traités à Villeneuve	- 685	- 673
- ferraille brute	- 276	- 249
<b>Total des apports traités à Monthey</b>	<b>169'986</b>	<b>170'004</b>
- Boues traitées à Monthey (t)	- 14'607	- 14'364
<b>Total des déchets incinérés à Monthey (sans boues de STEP) (t)</b>	<b>155'379</b>	<b>155'640</b>
Dont: bois usagés	16'087	15'251
bois verts et déchets verts souillés (t)	4'248	4'229

**INCINÉRATION SATOM SA MONTHHEY**

2016

2017

Mâchefers (t)	28'163	27'385
Dont scories fines utilisées en remplacement du ciment pour stabilisation des cendres volantes (t) (ISDS Oulens SA et Deponie Teuftal AG)	1'928	1'669
% des apports traités à Monthey	18.13	17.59
Cendres lavées (t)	3'546	3'505
Métaux ferreux (t)*	4'826	3'189
Métaux non ferromagnétiques (t) et aluminium (t)*	1'048	1'391
Production de vapeur vive (t)	633'049	609'610
Tonnes de vapeur par t d'incinérables traités (sans boues)	4.07	3.92
PCI des incinérables MWh/t	3.12	3.03
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey (kWh) <b>sans</b> chauffage au mazout	62'461'000	73'346'000
kWh par t de déchets incinérés (sans boues)	401.99	471.25
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey <b>avec</b> chauffage au mazout (litre de mazout/kWh) lors des tests de la chaufferie de secours	62'789'000	73'650'000
Vapeur vive destinée à la production d'électricité (t)	633'049	609'610
Production d'énergie électrique (kWh)	137'387'000	132'227'000
kWh par t d'incinérables traités (sans boues)	884.21	849.56
Vente d'énergie électrique (kWh)	113'888'000	107'423'000
kWh par t d'incinérables traités (sans boues)	732.97	690.20
<b>Efficacité énergétique brute selon R1 (BREF) (2.6 kWh<sub>th</sub> = 1 kWh<sub>el</sub>) avec consommation interne pour le traitement des fumées</b>	<b>0.87</b>	<b>0.89</b>
<b>Efficacité énergétique nette ENE valorisée auprès des tiers</b>	<b>0.71</b>	<b>0.72</b>
Production d'électricité photovoltaïque (depuis mai 2016) (600 m <sup>2</sup> sur le toit de la Couverture Place Nord) (kWh)	82'068	122'238

**MÉTHANISATION, PRODUCTION DE PLAQUETTES ET COMPOSTAGE**

2016

2017

Total des apports de déchets verts et méthanisables (t)	*32'679	*30'764
Dont livrés à Villeneuve (*y c. déchets livrés depuis usine de Monthey) à Monthey	*31'261	*29'342
	1'418	1'422
Total des levées de conteneurs «GastroVert®» (Levées)	39'111	39'574
Tonnage total alimenté dans le digesteur (t)	28'411	26'533
Refus de crible et déchets ligneux livrés à Monthey avec valorisation énergétique	2'830	2'808
Compost mûré pour l'agriculture (m <sup>3</sup> )	20'185	19'863
Jus de presse pour l'agriculture (m <sup>3</sup> )	14'058	12'354
Compost mûré pour paysagistes, communes et privés (m <sup>3</sup> )		
< 20 mm	327	262
< 10 mm (y compris sacs de 50 litres)	583	560
Plaquettes produites et vendues (m <sup>3</sup> )	130	365
Biogaz produit (m <sup>3</sup> )	4'227'813	4'137'859
Électricité renouvelable produite avec le biogaz du digesteur (kWh) et injectée dans le réseau	5'003'535	5'269'863
Biogaz produit par tonne alimentée dans le digesteur (Nm <sup>3</sup> /to)	149	156
Chaleur excédentaire de la cogénération du biogaz pour les besoins du chauffage interne et de Groupe E (kWh)	3'321'245	4'416'469

\* Récupérés des scories et avant incinération.

# Aspects financiers



# Bilan au 31 décembre 2017

<b>Actif</b>	31 décembre 2016 [CHF]	31 décembre 2017 [CHF]	Annexe n°
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>11'411'928.76</b>	<b>11'052'648.99</b>	
Caisses	22'664.02	22'116.93	
Comptes bancaires	1'268'448.59	1'106'711.77	
<b>Trésorerie</b>	<b>1'291'112.61</b>	<b>1'128'828.70</b>	
Débiteurs actionnaires	1'859'313.40	2'023'060.75	
Débiteurs autre clientèle	5'028'518.65	4'578'476.82	
Du croire	-250'000.00	-240'000.00	3.1
<b>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service</b>	<b>6'637'832.05</b>	<b>6'361'537.57</b>	
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>1'441.55</b>	<b>17'030.55</b>	
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>3'481'542.55</b>	<b>3'545'252.17</b>	
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>95'738'764.81</b>	<b>98'700'978.12</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>61'680.86</b>	<b>50'898.10</b>	5
<b>Titres</b>	<b>10'000.00</b>	<b>10'000.00</b>	6
Installations en exploitation site de Monthey	21'862'490.16	15'949'714.03	
Installations en construction site de Monthey	3'433'960.91	10'101'713.80	
Site de Villeneuve	15'607'289.12	16'866'825.80	
Thermoréseau	54'463'658.58	55'171'722.39	7
Liaison vapeur SATOM- CIMO	176'775.66	427'298.25	
Déchèterie régionale	120'159.52	103'729.75	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>95'664'333.95</b>	<b>98'621'004.02</b>	3.2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2'750.00</b>	<b>19'076.00</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>107'150'693.57</b>	<b>109'753'627.11</b>	

<b>Passif</b>	31 décembre 2016 [CHF]	31 décembre 2017 [CHF]	Annexe n°
<b>FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME</b>	<b>10'522'068.36</b>	<b>26'399'470.75</b>	
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service</b>	<b>5'545'033.73</b>	<b>6'547'367.06</b>	
Compte courant bancaire	0.00	1'048'635.55	
Emprunt bancaire	0.00	10'000'000.00	11
<b>Dettes financières à court terme portant intérêt</b>	<b>0.00</b>	<b>11'048'635.55</b>	
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>634'730.58</b>	<b>491'858.37</b>	9
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>534'304.05</b>	<b>337'696.29</b>	
<b>Provisions à court terme</b>	<b>3'808'000.00</b>	<b>7'973'913.48</b>	3.3+10
<b>FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME</b>	<b>42'604'750.00</b>	<b>25'712'080.00</b>	
<b>Dettes financières à long terme portant intérêt</b>	<b>20'000'000.00</b>	<b>10'000'000.00</b>	11
<b>Autres dettes à long terme</b>	<b>79'750.00</b>	<b>87'080.00</b>	
<b>Provisions à long terme</b>	<b>22'525'000.00</b>	<b>15'625'000.00</b>	3.3+12
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>54'023'875.21</b>	<b>57'642'076.36</b>	
Capital-actions (10'000 actions à Fr. 100.-)	1'000'000.00	1'000'000.00	13
Actions propres	-6'000.00	-6'000.00	14
	<b>994'000.00</b>	<b>994'000.00</b>	
Fonds de renouvellement et d'investissement	52'977'000.00	56'549'000.00	3.4
Réserve pour actions propres issue du bénéfice	6'000.00	6'000.00	
Bénéfice au bilan	46'875.21	93'076.36	
<b>Réserves facultatives issues du bénéfice</b>	<b>53'029'875.21</b>	<b>56'648'076.36</b>	15
<b>TOTAUX</b>	<b>107'150'693.57</b>	<b>109'753'627.11</b>	

# Comptes de résultat 2017

	Bouclément 2016 [CHF]	Budget 2017 [CHF]	Bouclément 2017 [CHF]
<b>Produits issus des incinérables</b>	28'762'529.74	24'591'200.00	<b>30'109'896.37</b>
Ventes énergie Monthey	9'846'199.39	7'985'000.00	<b>10'695'701.20</b>
Taxes de traitement des déchets incinérables	17'069'666.45	14'885'000.00	<b>17'541'211.50</b>
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1'717'959.60	1'700'000.00	<b>1'736'453.45</b>
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	862.05	1'200.00	<b>759.50</b>
Autres revenus	127'842.25	20'000.00	<b>135'770.72</b>
<b>Produits issus des déchets verts et des méthanisables</b>	4'736'955.29	4'898'000.00	<b>4'685'036.99</b>
Ventes énergie Villeneuve	1'144'852.14	1'100'000.00	<b>1'261'872.44</b>
Taxes de traitement des déchets verts et méthanisables	3'440'226.99	3'643'000.00	<b>3'220'494.03</b>
Ventes de produits site de Villeneuve	151'362.64	152'000.00	<b>163'842.79</b>
Autres revenus	513.52	3'000.00	<b>38'827.73</b>
<b>Thermoréseau</b>	6'705'151.07	7'250'000.00	<b>7'811'147.83</b>
Ventes d'énergie thermique	4'675'067.75	5'000'000.00	<b>5'497'957.83</b>
Taxes de puissance	1'330'083.32	1'500'000.00	<b>1'563'190.00</b>
Certificats CO <sub>2</sub>	700'000.00	750'000.00	<b>750'000.00</b>
<b>Conseils et valorisation</b>	60'718.72	80'000.00	<b>61'905.80</b>
Prestations de conseils et gestion des déchèteries externes	60'718.72	80'000.00	<b>61'905.80</b>
<b>Déchèterie régionale sur site de Monthey</b>	263'957.54	273'000.00	<b>288'029.23</b>
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	247'001.92	248'000.00	<b>255'777.18</b>
Vente de valorisables	16'955.62	25'000.00	<b>32'252.05</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>40'529'312.36</b>	<b>37'092'200.00</b>	<b>42'956'016.22</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	24'733'780.56	26'298'000.00	<b>26'375'314.34</b>
Frais de personnel	10'410'676.61	10'069'000.00	<b>10'494'060.31</b>
Entretien des installations	4'646'584.62	5'225'000.00	<b>5'670'270.42</b>
Consommables et véhicules d'exploitation	446'458.06	418'000.00	<b>581'218.11</b>
Charges d'énergie	2'001'702.35	3'075'000.00	<b>2'678'782.99</b>
Frais de transport et d'élimination	1'673'460.51	1'610'000.00	<b>1'268'828.96</b>
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1'535'971.91	1'411'000.00	<b>1'519'670.36</b>
Évacuation des scories	2'619'230.72	2'140'000.00	<b>2'561'490.04</b>
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	122'341.38	280'000.00	<b>176'643.20</b>
Sécurité et contrôle des installations	44'236.20	110'000.00	<b>58'603.27</b>
Recherche et développement	186'828.75	500'000.00	<b>312'039.88</b>
Autres frais	33'002.29	25'000.00	<b>47'481.28</b>
Intérêts charges calculés en interne	1'013'287.16	1'435'000.00	<b>1'006'225.52</b>
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	1'815'373.88	2'108'000.00	<b>1'395'993.24</b>
<b>Charges d'immeuble</b>	760'335.42	1'260'000.00	<b>692'949.79</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	13'566'138.20	12'503'000.00	<b>13'752'263.10</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>40'875'628.06</b>	<b>42'169'000.00</b>	<b>42'216'520.47</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-346'315.70</b>	<b>-5'076'800.00</b>	<b>739'495.75</b>

Résultat financier	768'353.88	1'218'800.00	788'561.65
Intérêts produits calculés en interne	1'013'287.16	1'435'000.00	1'006'225.52
Produits financiers	9'669.17	3'000.00	6'843.73
Charges financières	-254'602.45	-219'200.00	-224'507.60
Résultat exceptionnel ou hors période	1'609'009.32	0.00	302'906.21
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>2'031'047.50</b>	<b>-3'858'000.00</b>	<b>1'830'963.61</b>
Évolution des provisions à court et long terme	-3'200'000.00	3'808'000.00	2'734'086.52
Utilisation Provision renouv. supervision et assainiss. SDC / synoptique			2'000'000.00
Utilisation Provision acquisition biens immobiliers et remise en état			1'234'086.52
Attribution Provision pour acquisition énergie de secours			-500'000.00
Activation du résultat du Thermoréseau	1'186'339.10	50'000.00	-946'848.98
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>17'386.60</b>	<b>0.00</b>	<b>3'618'201.15</b>
Attribution au fonds de renouvellement			-3'572'000.00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>17'386.60</b>	<b>0.00</b>	<b>46'201.15</b>

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts, charges et produits issus du financement des centres de profits.



## Incinération

	Bouclément 2016 [CHF]	Budget 2017 [CHF]	Bouclément 2017 [CHF]
<b>Produits issus des incinérables</b>	28'762'529.74	24'591'200.00	30'109'896.37 *
Ventes énergie Monthey	9'846'199.39	7'985'000.00	10'695'701.20
Taxes de traitement des déchets incinérables	17'069'666.45	14'885'000.00	17'541'211.50
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1'717'959.60	1'700'000.00	1'736'453.45
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	862.05	1'200.00	759.50
Vente métaux	42'430.41	20'000.00	23'636.08
Autres revenus	85'411.84	0.00	112'134.64
<b>Conseils et valorisation</b>	60'718.72	80'000.00	61'905.80
Prestations de conseils	25'364.62	45'000.00	25'724.67
Gestion des déchèteries externes (résultat net)	35'354.10	35'000.00	36'181.13
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>28'823'248.46</b>	<b>24'671'200.00</b>	<b>30'171'802.17</b>
<b>Charges d'exploitation Monthey</b>	18'657'994.48	18'610'000.00	19'599'615.96
Frais de personnel	9'005'372.57	8'567'000.00	8'902'106.68 ***
Entretien des installations	3'884'904.37	4'245'000.00	5'050'147.59 **
Consommables et véhicules d'exploitation	435'111.98	402'000.00	569'630.57 ***
Charges d'énergie	234'947.99	765'000.00	288'824.65
Frais de transport et d'élimination	589'048.61	190'000.00	160'459.72
Épuration des gaz et évacuation des cendres	1'535'971.91	1'411'000.00	1'519'670.36
Évacuation des scories	2'619'230.72	2'140'000.00	2'561'490.04
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	122'341.38	280'000.00	176'643.20
Sécurité et contrôle des installations	44'236.20	110'000.00	58'603.27
Recherche et développement	186'828.75	500'000.00	312'039.88
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	1'651'649.69	1'970'000.00	1'273'898.36
<b>Charges d'immeuble</b>	630'373.61	1'110'000.00	593'608.00
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	7'043'216.63	8'008'000.00	9'207'334.14
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>27'983'234.41</b>	<b>29'698'000.00</b>	<b>30'674'456.46</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>840'014.05</b>	<b>-5'026'800.00</b>	<b>-502'654.29</b>

<b>Résultat financier</b>	768'353.88	1'218'800.00	<b>788'561.65</b>
Intérêts produits calculés en interne	1'013'287.16	1'435'000.00	<b>1'006'225.52</b>
Produits financiers	9'669.17	3'000.00	<b>6'843.73</b>
Charges financières	-254'602.45	-219'200.00	<b>-224'507.60</b>
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	1'609'009.32	0.00	<b>52'606.21</b>
Produits exceptionnels	1'609'009.32	0.00	<b>52'606.21</b>
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>3'217'377.25</b>	<b>-3'808'000.00</b>	<b>338'513.57</b>
<b>Évolution des provisions à court et long terme</b>	-3'200'000.00	3'808'000.00	<b>3'234'086.52</b>
Utilisation Provision renouv. supervision et assainiss. SDC / synoptique			<b>2'000'000.00</b>
Utilisation Provision acquisition biens immobiliers et remise en état			<b>1'234'086.52</b>
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>17'377.25</b>	<b>0.00</b>	<b>3'572'600.09</b>
Attribution au fonds de renouvellement			<b>-3'572'000.00</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>17'377.25</b>	<b>0.00</b>	<b>600.09</b>

\* L'augmentation des prix de l'énergie électrique a amélioré les revenus de l'année précédente de 8,6%, bien que la production ait légèrement reculé en raison d'une disponibilité réduite des installations pour révision et pour cause de travaux d'assainissement de la fosse.

\*\* L'assainissement de la fosse a nécessité la mise en balles des déchets encombrants et des bois usagés, engendrant également des coûts conséquents de déplacement des apports conditionnés à l'intérieur de l'usine.

\*\*\* Pendant une bonne partie de l'année, les fours ont été alimentés 7 jours sur 7 avec des pelles mécaniques. Le personnel engagé pour cette activité a également induit des frais plus élevés que planifiés au budget.



## Déchets verts

	Bouclément 2016 [CHF]	Budget 2017 [CHF]	Bouclément 2017 [CHF]
<b>Produits issus des déchets verts et des méthanisables</b>	4'736'955.29	4'898'000.00	<b>4'685'036.99</b>
Ventes énergie Villeneuve	1'144'852.14	1'100'000.00	<b>1'261'872.44 *</b>
Taxes de traitement méthanisables	3'440'226.99	3'643'000.00	<b>3'220'494.03 **</b>
Ventes de produits site de Villeneuve	151'362.64	152'000.00	<b>163'842.79</b>
Autres revenus	513.52	3'000.00	<b>38'827.73</b>
<b>Charges d'exploitation Villeneuve</b>	<b>3'231'237.50</b>	<b>3'313'000.00</b>	<b>3'105'325.36</b>
Frais de personnel	875'074.12	850'000.00	<b>976'637.23</b>
Entretien des installations	705'887.64	480'000.00	<b>545'043.14</b>
Frais de transport et d'élimination	400'902.72	380'000.00	<b>393'220.48</b>
Frais GastroVert	528'025.18	880'000.00	<b>535'715.80</b>
Charges d'énergie et consommables	234'256.42	260'000.00	<b>223'707.96</b>
Véhicules d'exploitation	7'469.90	6'000.00	<b>3'693.23</b>
Charges d'administration	74'619.69	60'000.00	<b>57'969.95</b>
Divers	31'140.50	15'000.00	<b>35'886.42</b>
Charges d'immeuble	129'961.81	150'000.00	<b>99'341.79</b>
Charges financières	243'899.52	232'000.00	<b>234'109.36</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>1'505'708.44</b>	<b>1'585'000.00</b>	<b>1'547'580.36</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>9.35</b>	<b>0.00</b>	<b>32'131.27</b>

\* Les ventes d'énergie thermique pour l'alimentation du chauffage à distance qui dessert les communes du haut du lac ont progressé et contribuent à l'augmentation des produits de ce poste.

\*\* Pour des raisons climatiques, les apports ont baissé en 2017 et provoquent une réduction des revenus liés aux taxes de traitement des déchets méthanisables.

## Thermoréseau

	Bouclément 2016 [CHF]	Budget 2017 [CHF]	Bouclément 2017 [CHF]
<b>Produits</b>	6'005'151.07	6'500'000.00	7'061'147.83
Ventes d'énergie thermique	4'675'067.75	5'000'000.00	5'497'957.83 *
Taxes de puissance	1'330'083.32	1'500'000.00	1'563'190.00
<b>Charges d'exploitation</b>	2'900'291.37	4'420'000.00	3'651'826.83
Frais de personnel	477'617.42	600'000.00	556'568.90
Entretien des installations	55'792.61	500'000.00	75'079.69
Charges d'assurances et d'administration	61'450.39	50'000.00	64'124.93
Charges d'énergie	1'532'497.94	2'050'000.00	2'166'250.38
Véhicules d'exploitation	3'876.18	10'000.00	7'894.31
Divers	1'861.79	10'000.00	11'594.86
Charges financières	767'195.04	1'200'000.00	770'313.76
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	4'991'198.80	2'880'000.00	2'962'772.02
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1'886'339.10</b>	<b>-800'000.00</b>	<b>446'548.98</b>
<b>Résultat exceptionnel ou hors période</b>	0.00	0.00	250'300.00
Recettes compensation CO <sub>2</sub> année 2015	0.00	0.00	250'300.00
<b>Évolution des provisions à long terme</b>	0.00	0.00	-500'000.00
Provision pour acquisition énergie de secours	0.00	0.00	-500'000.00 **
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>-1'886'339.10</b>	<b>-800'000.00</b>	<b>196'848.98</b>
Certificats CO <sub>2</sub> (estimation )	700'000.00	750'000.00	750'000.00
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>-1'186'339.10</b>	<b>-50'000.00</b>	<b>946'848.98</b>

Le résultat de l'activité du thermoréseau est porté en diminution de la perte activée au bilan (voir point 7 de l'annexe)

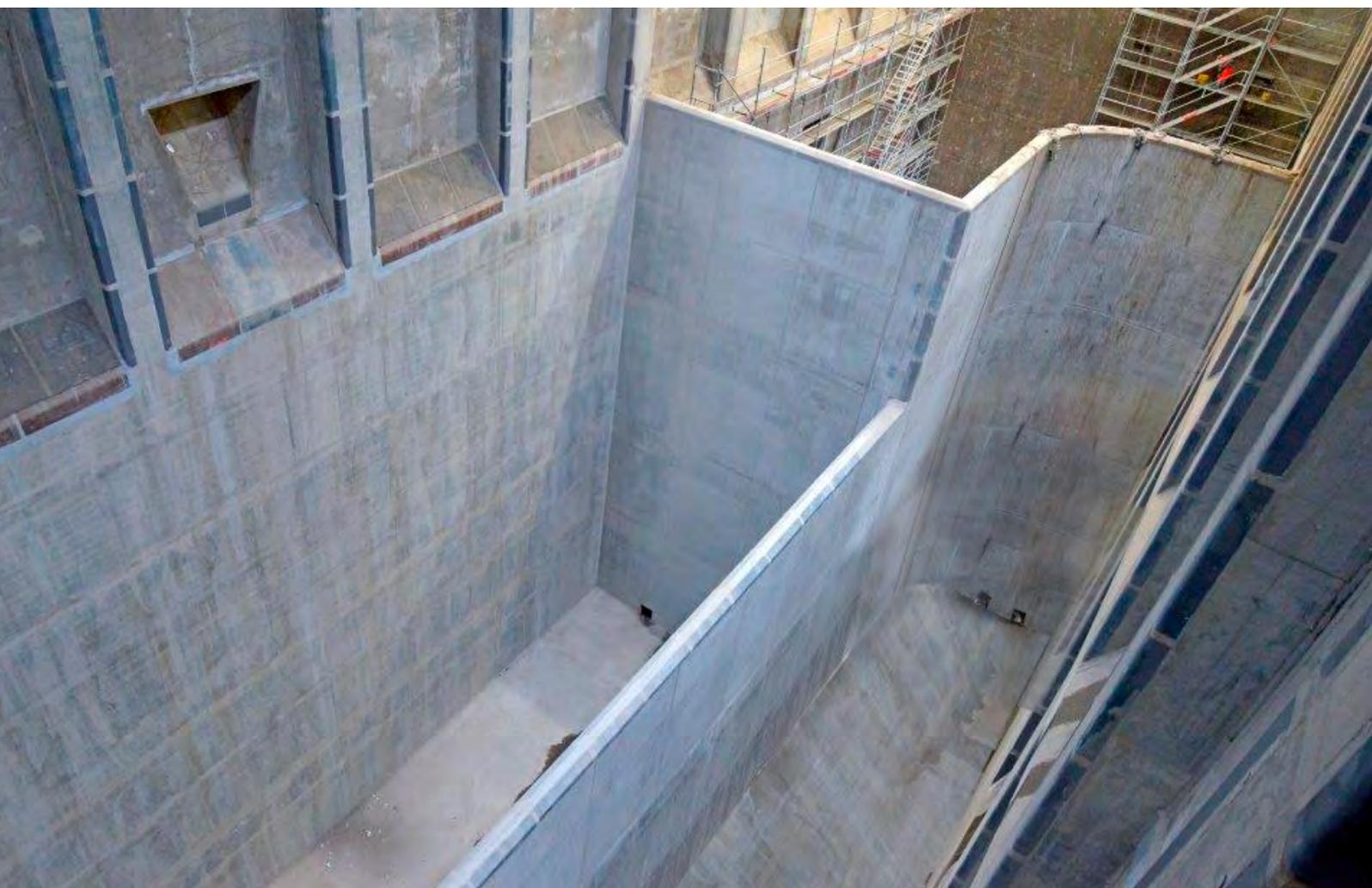
\* Une longue période de chauffage et la poursuite de l'extension du réseau a permis de vendre davantage d'énergie. À ce jour, Satom SA injecte presque exclusivement de l'énergie de récupération des installations de traitement des fumées et de sa production d'électricité dans le thermoréseau.

\*\* Une interruption des fours d'incinération lors de la période hivernale imposerait d'acquérir une très importante et onéreuse énergie de secours qui chargerait excessivement le résultat d'exploitation annuel du secteur. Pour cette raison, une provision à hauteur de CHF 500'000.- est constituée.

## Déchèterie régionale sur site de Monthey

	Bouclément 2016 [CHF]	Budget 2017 [CHF]	Bouclément 2017 [CHF]
<b>Produits</b>	263'957.54	273'000.00	<b>288'029.23</b>
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	247'001.92	248'000.00	<b>255'777.18</b>
Vente de valorisables	16'955.62	25'000.00	<b>32'252.05</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	237'943.21	243'000.00	<b>239'982.86</b>
Frais de personnel	52'612.50	52'000.00	<b>58'747.50</b>
Frais de gestion	27'654.11	28'000.00	<b>19'952.96</b>
Frais internes d'élimination	155'484.00	160'000.00	<b>159'480.00</b>
Charges financières	2'192.60	3'000.00	<b>1'802.40</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	26'014.33	30'000.00	<b>34'576.58</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>13'469.79</b>

Satom SA exploite une déchèterie pour les privés ouverte deux soirs par semaine et les samedis, principalement pour les habitants de la commune de Collombey-Muraz, avec laquelle Satom SA a signé une convention.



## Évolution des immobilisations corporelles durant l'année 2017

		<b>Immobilisations nettes au 31.12.2016</b>	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amortissements	<b>Immobilisations nettes au 31.12.2017</b>
Installations en exploitation, site de Monthey	Bâtiments	<b>8'444'579.41</b>	189'792.41	0.00	384'629.75	-3'266'359.83	<b>5'752'641.74</b>
	Equipements électromécaniques	<b>9'856'082.80</b>	867'554.39	0.00	1'071'118.70	-5'171'027.23	<b>6'623'728.66</b>
	Mobilier, équipements de bureau et informatique	<b>622'794.30</b>	109'890.00	0.00	0.00	-378'566.93	<b>354'117.37</b>
	Machines et véhicules	<b>795'642.10</b>	0.00	-2'314.81	450'401.48	-388'030.15	<b>855'698.62</b>
	Décharges	<b>1'517'245.32</b>	220'136.09	0.00	0.00	0.00	<b>1'737'381.41</b>
	Terrains et servitudes	<b>626'146.23</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>626'146.23</b>
Installations en construction, site de Monthey		<b>3'209'802.02</b>	8'798'061.71	0.00	-1'906'149.93	0.00	<b>10'101'713.80</b>
Site de Villeneuve		<b>15'607'289.12</b>	2'807'117.04	0.00	0.00	-1'547'580.36	<b>16'866'825.80</b>
Thermoréseau		<b>54'463'658.58</b>	4'617'684.81	-946'848.98	0.00	-2'962'772.02	<b>55'171'722.39</b>
Liaison vapeur SATOM-CIMO		<b>400'934.55</b>	26'363.70	0.00	0.00	0.00	<b>427'298.25</b>
Déchèterie régionale		<b>120'159.52</b>	18'146.81	0.00	0.00	-34'576.58	<b>103'729.75</b>
		<b>95'664'333.95</b>	17'654'746.96	-949'163.79	0.00	-13'748'913.10	<b>98'621'004.02</b>

# Flux de trésorerie

		2016	2017
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	14'439'231.18	<b>16'641'136.18</b>
Résultat net ( ) = bénéfice net ou (-) = perte nette		17'386.60	<b>46'201.15</b>
Résultat secteur Thermoréseau	-	1'186'339.10	<b>-946'848.98</b>
Amortissements	+	13'566'138.20	<b>13'752'263.10</b>
Variation des provisions travaux futurs	+/-	3'200'000.00	<b>-2'734'086.52</b>
Variation du fond de renouvellement	+/-	0.00	<b>3'572'000.00</b>
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	50'000.00	<b>-10'000.00</b>
Intérêts emprunts à long terme	+	223'658.40	<b>190'730.25</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>		15'870'844.10	<b>15'763'956.96</b>
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/	-785'347.69	<b>206'995.86</b>
Variation des dettes d'exploitation	+/-	-646'265.23	<b>670'183.36</b>
<b>Flux net de trésorerie des activités d'investissement</b>		-18'151'026.44	<b>-17'661'325.39</b>
Encaissements prêts à tiers	+	12'467.52	<b>10'782.76</b>
Paiements pour investissements bruts	-	20'536'860.05	<b>18'857'928.15</b>
Encaissements raccordements privatifs	+	1'813'847.59	<b>1'185'820.00</b>
Encaissements subventions	+	559'518.50	<b>0.00</b>
<b>Flux net de trésorerie des activités de financement</b>		3'776'341.60	<b>-190'730.25</b>
Emissions d'emprunts	+	10'000'000.00	<b>0.00</b>
Remboursement d'emprunts	-	6'000'000.00	<b>0.00</b>
Paiement des intérêts des emprunts à long terme	-	223'658.40	<b>190'730.25</b>
<b>Flux net de trésorerie</b>	<b>CHF</b>	64'546.34	<b>-1'210'919.46</b>
Trésorerie finale		1'291'112.61	<b>80'193.15</b>
Trésorerie initiale		1'226'566.27	<b>1'291'112.61</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>CHF</b>	64'546.34	<b>-1'210'919.46</b>

## Evolution de la trésorerie

	Situation au 31.12.2016		Évolution annuelle		Situation au 31.12.2017	
Comptes bancaires	CHF	1'170'813.36	CHF	-96'775.32	CHF	1'074'038.04
C/c crédit de trésorerie	CHF	84'653.75	CHF	-1'133'289.30	CHF	-1'048'635.55
Comptes bancaires (EUR)	CHF	12'981.48	CHF	19'692.25	CHF	32'673.73
Caisses (pesages Monthey et Villeneuve, réception)	CHF	22'664.02	CHF	-547.09	CHF	22'116.93
Total	CHF	1'291'112.61	CHF	-1'210'919.46	CHF	80'193.15

Le flux net de trésorerie lié aux activités d'exploitation de CHF 16'641'136.18 ne suffit pas à financer les dépenses d'investissements de CHF 17'661'325.39 et celles liées aux activités de financement de CHF 190'730.25. Dès lors, Satom SA a utilisé les possibilités offertes par le compte courant « crédit de trésorerie » qui a été reclassé dans les dettes financières à court terme au 31.12.2017.

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, ZI Boeuferrant, Case postale 92, 1870 Monthey 1  
CHE-101.539.325  
La société est exonérée fiscalement.

## 2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

## 3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

La présentation des comptes annuels a été revue pour permettre une lecture plus aisée et les commentaires éventuels sont intégrés directement dans les secteurs concernés.

- 3.1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont Satom SA estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.
- 3.2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'administration.
- 3.3. Les provisions sont des fonds affectés en vue de futurs investissements ou travaux importants de remise en état des installations et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.
- 3.4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation (OLED) de maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

## 4. Emplois à plein temps

77 EPT à fin 2016  
76 EPT à fin 2017

## 5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

La caution de douane de CHF 2'000.- a été reclassée dans les immobilisations financières au 31.12.2017 (elle figurait dans les autres créances à court terme à fin 2016).

## 6. Titres

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens  
CHE-102.705.164  
10 actions valeur nominale de Fr. 1'000.-  
soit 5% des droits de vote et intérêts

## 7. Détail des investissements du thermoréseau

	Situation au 31.12.2015		Investiss./amortiss.		Situation au 31.12.2016	
Centrale et liaison de secours	CHF	13'029'106.72	CHF	-2'281'702.75	CHF	10'747'403.97
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	CHF	13'557'195.61	CHF	231'456.96	CHF	13'788'652.57
Réseau de distribution sur Monthey	CHF	22'841'483.99	CHF	2'476'643.55	CHF	25'318'127.54
Branchements privatifs	CHF	1'718'549.37	CHF	116'759.10	CHF	1'835'308.47
TVA CorrDIP	CHF	0.00	CHF	-335'241.94	CHF	-335'241.94
Pertes reportées cumulées	CHF	1'923'068.86	CHF	1'186'339.10	CHF	3'109'407.96
Total des investissements nets	CHF	53'069'404.55	CHF	1'394'254.03	CHF	54'463'658.58
Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	CHF	75'912'167.02	CHF	7'572'479.83	CHF	83'484'646.85

	Situation au 31.12.2016		Investiss./amortiss.		Situation au 31.12.2017	
Centrale et liaison de secours	CHF	10'747'403.97	CHF	-673'058.38	CHF	10'074'345.59
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	CHF	13'788'652.57	CHF	233'470.45	CHF	14'022'123.02
Réseau de distribution sur Monthey	CHF	25'318'127.54	CHF	1'741'695.42	CHF	27'059'822.96
Branchements privatifs	CHF	1'835'308.47	CHF	352'805.30	CHF	2'188'113.77
TVA CorrDIP	CHF	-335'241.94	CHF	0.00	CHF	-335'241.94
Pertes reportées cumulées	CHF	3'109'407.96	CHF	-946'848.98	CHF	2'162'558.98
Total des investissements nets	CHF	54'463'658.58	CHF	708'063.81	CHF	55'171'722.39
Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	CHF	83'484'646.85	CHF	5'803'504.81	CHF	89'288'151.66

## 8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey

Valeur à fin 2016 : CHF 104'966.45 sur 16 ans = CHF 1'679'463.-

Valeur à fin 2017 : CHF 104'966.45 sur 15 ans = CHF 1'574'497.-

## 9. Dettes envers des institutions de prévoyance

Fr. 333'526.80 à fin 2016

Fr. 294'968.55 à fin 2017

## 10. Évolution des provisions à court terme

	Situation au 31.12.2015		Utilisation/reclass.	Situation au 31.12.2016	
Provision renouvel. et invest. pour amortissement CPN	CHF	1'800'000.00	CHF -1'800'000.00	CHF	0.00
Provision renouvel. supervision et assainissement SDC	CHF	0.00	CHF 2'000'000.00	CHF	2'000'000.00
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	CHF	0.00	CHF 1'808'000.00	CHF	1'808'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>1'800'000.00</b>	<b>CHF 2'008'000.00</b>	<b>CHF</b>	<b>3'808'000.00</b>

	Situation au 31.12.2016		Utilisation/reclass.	Situation au 31.12.2017	
Provision renouvel. supervision et assainissement SDC	CHF	2'000'000.00	CHF -2'000'000.00	CHF	0.00
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	CHF	1'808'000.00	CHF -1'234'086.52	CHF	573'913.48
Provision révision turbine	CHF	0.00	CHF 1'000'000.00	CHF	1'000'000.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	0.00	CHF 6'400'000.00	CHF	6'400'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>3'808'000.00</b>	<b>CHF 4'165'913.48</b>	<b>CHF</b>	<b>7'973'913.48</b>

## 11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

### Situation au 31.12.2016

< 5 ans	CHF 10'000'000.-	UBS avance à terme fixe échue en 2018
> 5 ans	CHF 10'000'000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2026

### Situation au 31.12.2017

> 5 ans	CHF 10'000'000.-	BCVs avance à terme fixe échue en 2026
---------	------------------	--

L'emprunt de CHF 10'000'000.- qui échoit le 18 juin 2018 a été reclassé dans les dettes financières à court terme portant intérêt.

## 12. Évolution des provisions à long terme

	Situation au 31.12.2015		Reclass./attribution	Situation au 31.12.2016	
Provision renouvel. supervision et assainissement SDC	CHF	2'000'000.00	CHF -2'000'000.00	CHF	0.00
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	CHF	1'808'000.00	CHF -1'808'000.00	CHF	0.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	CHF	3'325'000.00	CHF 0.00	CHF	3'325'000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	CHF	10'500'000.00	CHF 0.00	CHF	10'500'000.00
Provision assainissement L3	CHF	1'300'000.00	CHF 0.00	CHF	1'300'000.00
Provision révision turbine	CHF	0.00	CHF 1'000'000.00	CHF	1'000'000.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes		2'400'000.00	CHF 4'000'000.00	CHF	6'400'000.00
Total	CHF	21'333'000.00	CHF 1'192'000.00	CHF	22'525'000.00

	Situation au 31.12.2016		Reclass./attribution	Situation au 31.12.2017	
Provision révision turbine	CHF	1'000'000.00	CHF -1'000'000.00	CHF	0.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	6'400'000.00	CHF -6'400'000.00	CHF	0.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	CHF	3'325'000.00	CHF 0.00	CHF	3'325'000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	CHF	10'500'000.00	CHF 0.00	CHF	10'500'000.00
Provision assainissement L3	CHF	1'300'000.00	CHF 0.00	CHF	1'300'000.00
Provisions acquisition énergie de secours	CHF	0.00	CHF 500'000.00	CHF	500'000.00
Total	CHF	22'525'000.00	CHF -6'900'000.00	CHF	15'625'000.00

## 13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10'000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes actionnaires.

## 14. Actions propres

60 actions valeur nominale de Fr. 100.- = Fr. 6'000.- (sans changements).

## 15. Evolution des réserves facultatives issues du bénéfice

	Situation au 31.12.2015		Attribution/utilisation		Situation au 31.12.2016	
Fonds de renouvellement et d'investissement	CHF	54'777'000.00	CHF	-1'800'000.00	CHF	52'977'000.00
Réserve pour actions propres	CHF	6'000.00	CHF	0.00	CHF	6'000.00
Résultat activité Incinération	CHF	97'532.47	CHF	17'377.22	CHF	114'909.69
Résultat activité Déchets verts	CHF	-67'449.20	CHF	9.35	CHF	-67'439.85
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	CHF	-594.63	CHF	0.00	CHF	-594.63
Total	CHF	54'812'488.64	CHF	-1'782'613.43	CHF	53'029'875.21

	Situation au 31.12.2016		Attribution/utilisation		Situation au 31.12.2017	
Fonds de renouvellement et d'investissement	CHF	52'977'000.00	CHF	3'572'000.00	CHF	56'549'000.00
Réserve pour actions propres	CHF	6'000.00	CHF	0.00	CHF	6'000.00
Résultat activité Incinération	CHF	114'909.69	CHF	600.09	CHF	115'509.78
Résultat activité Déchets verts	CHF	-67'439.85	CHF	32'131.27	CHF	-35'308.58
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	CHF	-594.63	CHF	13'469.79	CHF	12'875.16
Total	CHF	53'029'875.21	CHF	3'618'201.15	CHF	56'648'076.36

## 16. Explications postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

En 2016, une indemnité exceptionnelle pour conduites eau et vapeur a été versée.

En 2017, une différence d'estimation des certificats CO<sub>2</sub> pour l'année 2015 de CHF 250'300.- a été encaissée (hors période). L'État de Vaud a attribué une aide financière cantonale de CHF 50'000.- pour le développement d'une unité de récolte et de compactage des déchets méthanisables. Le solde comprend entre autres des retours de paiement effectués à double et la vente de matériel d'occasion.

## 17. Honoraires versés à l'organe de révision

Prestation de révision : CHF 16'500.- Fidag SA, Monthey (sans changements).

## 18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2017 est de CHF 86'300.- (CHF 99'200.- en 2016). La nouvelle politique de gouvernance de l'entreprise a réduit le nombre d'administrateurs de onze à sept membres dès début juillet 2017. Aucune indemnité de départ n'est versée aux administrateurs sortants.

# Rapport de l'organe de révision



**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES  
DE SATOM SA, A MONTHEY**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SATOM SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 41 à 55 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

*Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



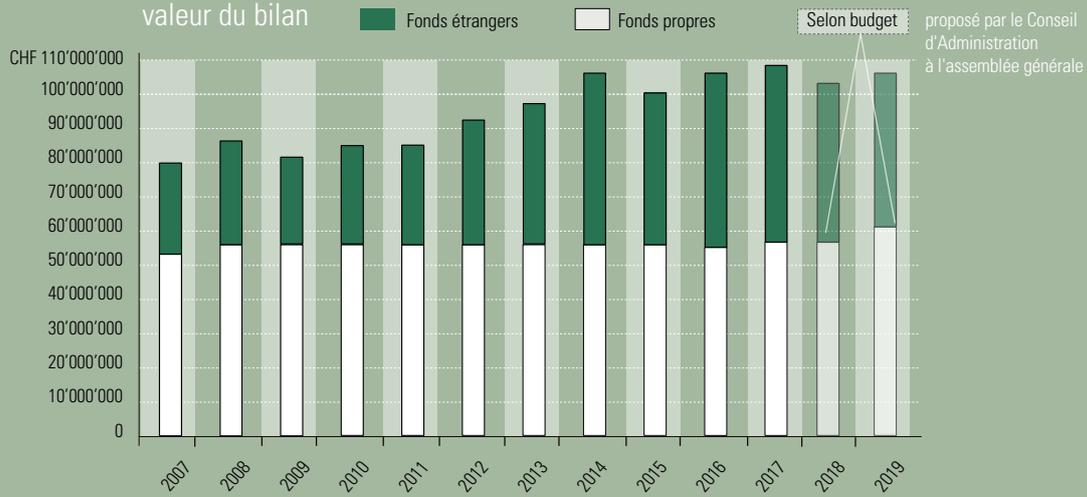
Jean-Claude De Iaco  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



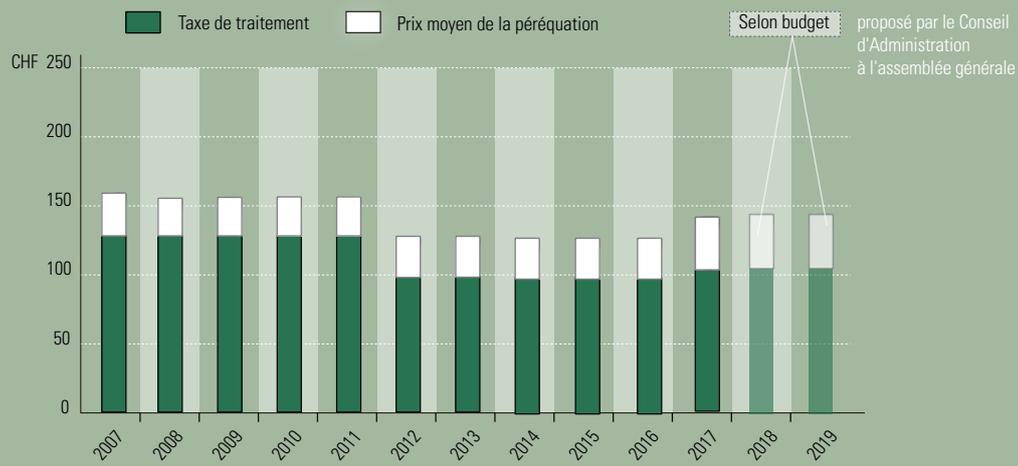
Jean-Luc Wassmer  
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 18 avril 2018

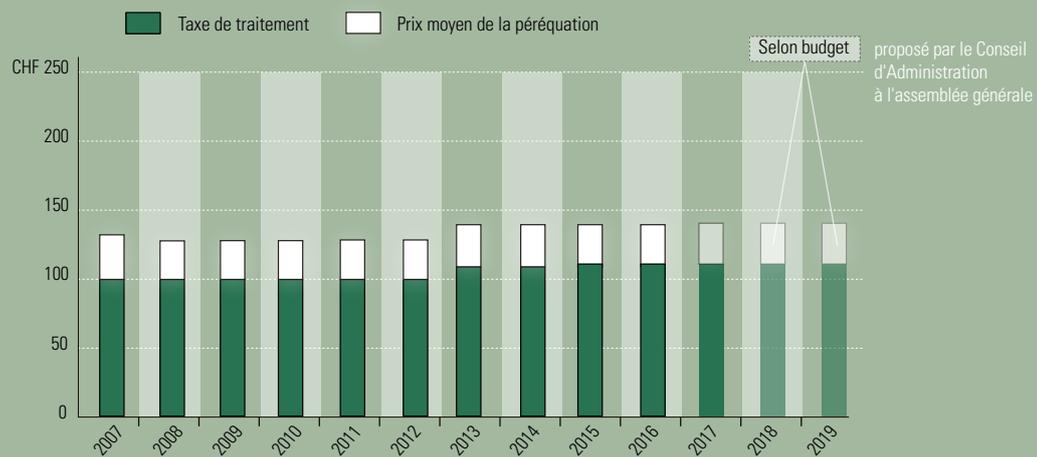
### Évolution de la valeur du bilan



### Évolution de la taxe d'élimination ordures ménagères des communes actionnaires



### Évolution de la taxe d'élimination boues de STEP des communes actionnaires



# Résolutions

Satom SA se soumet volontairement au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de ce rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration a l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. Approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, tels que présentés par le Conseil d'administration,
2. Donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion,
3. Approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 13'752'263.10, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 946'848.98, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 3'572'000.- et le report de CHF 46'201.15 au bénéfice du bilan selon le point 15 de l'annexe.

Monthey, le 21 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président  
C. Neukomm

Le Vice-Président  
P. Gross



# Gestion des risques

Satom SA dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et a fixé dans un règlement l'organisation et le contrôle des pièces comptables.

Une commission du Conseil d'administration a contrôlé le 13 avril 2018 l'existence et l'application du SCI et a traité la gestion des risques. Le plus important identifié est le manque de redondance pour la valorisation des déchets en cas de panne prolongée de la turbine ou de son équipement annexe. A ce sujet, Satom SA a constitué une provision de 10,5 millions.

Une panne, même de courte durée, provoquerait l'achat coûteux de mazout pour répondre à la demande d'énergie du thermoréseau. Ces coûts seraient démesurés pour être absorbés dans l'année comptable concernée. Pour parer à ce problème, Satom SA a constitué une provision à hauteur de CHF 500'000.-

## Litiges juridiques

Plusieurs commandements de payer liés à la construction du thermoréseau contre lesquels Satom SA a fait opposition sont restés à ce jour sans suite.

Une chambre souterraine du thermoréseau était toujours noyée et inutilisable. Satom SA a dû en construire une nouvelle et la répartition des coûts d'assainissement fera l'objet d'un arbitrage juridique.

## Commandes et mandats ouverts à fin 2017 – début 2018

L'assainissement de la fosse adjudgée en 2015 arrive à terme en juin 2018 et respecte le cadre budgétaire.

Satom SA étudie le remplacement du lavage neutre des cendres par le lavage acide, ce qui permettra la récupération du zinc. A cette occasion, elle renouvellera totalement les installations de traitement des eaux usées.

L'année 2018 est de plus fortement impactée par la révision des 100'000 h de la turbine, arrêt planifié qui privera Satom SA de toute production d'électricité durant 2 mois. Pour ne pas détruire trop d'énergie contenue dans les déchets, il est prévu de réduire l'incinération des apports au minimum nécessaire.

# Budget 2019

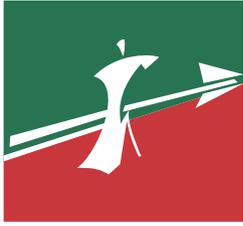
	[CHF]
<b>Produits issus des incinérables</b>	<b>28'160'700.00 *</b>
Ventes énergie Monthey	11'210'000.00
Taxes de traitement des déchets incinérables	15'200'000.00
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1'720'000.00
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	700.00
Autres revenus	30'000.00
<b>Produits issus des déchets verts et des méthanisables</b>	<b>6'720'500.00 **</b>
Ventes énergie Villeneuve	1'980'000.00
Taxes de traitement des déchets verts et des méthanisables	4'560'500.00
Ventes de produits site de Villeneuve	170'000.00
Autres revenus	10'000.00
<b>Thermoréseau</b>	<b>8'950'000.00 ***</b>
<b>Conseils et valorisation</b>	<b>65'000.00</b>
<b>Déchèterie régionale sur le site de Monthey</b>	<b>191'000.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>44'087'200.00</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>25'965'500.00</b>
Frais de personnel	10'124'000.00 *
Entretien des installations	4'622'600.00 *
Consommables et véhicules d'exploitation	255'000.00
Charges d'énergie	3'541'000.00
Frais de transport et d'élimination	2'024'400.00
Epuraton des gaz et évacuation des cendres	1'486'000.00
Evacuation des scories	2'360'500.00
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	50'000.00
Sécurité et contrôle des installations	60'000.00
Recherche et développement	100'000.00
Autres frais	40'000.00
Intérêts charges calculés en interne	1'302'000.00
<b>Charges d'assurances et d'administration</b>	<b>1'751'000.00</b>
<b>Charges d'immeuble</b>	<b>755'000.00</b>
<b>Amortissements sur les immobilisations</b>	<b>10'666'885.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>39'138'385.00</b>

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4'948'815.00</b>
Résultat financier	1'087'185.00
Résultat exceptionnel	0.00
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>	<b>6'036'000.00</b>
Évolution des provisions à court et long terme	0.00
Activation du résultat du Thermoréseau	-536'000.00 ***
<b>RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES</b>	<b>5'500'000.00</b>
Attribution au fonds de renouvellement	-5'500'000.00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>

Les travaux de réfection de la fosse combinés à la construction d'une nouvelle halle de réception directement connectée aux fours par des tapis roulants ont augmenté les frais d'exploitation et réduit les capacités de traitement durant les années 2014 à 2018.

- \* En 2019, ces importants travaux d'entretien sont terminés. Après 5 ans, c'est donc la première année où Satom SA dispose à nouveau de sa pleine capacité de traitement. Les charges de personnel rattaché à l'incinération ainsi que celles pour l'entretien des installations sont substantiellement réduites.
- \*\* Equipé fin 2017 d'un nouveau groupe chaleur-force permettant la transformation du biogaz en électricité et en chaleur, le site de Villeneuve devrait voir ses revenus énergétiques augmenter en 2019 de 50% par rapport à l'année sous revue. Les systèmes de collectes GastroVert développés par Satom SA promettent un approvisionnement en restes alimentaires suffisant pour une telle croissance.
- \*\*\* En 2018-2019, Satom SA réalisera une deuxième conduite d'alimentation du thermoréseau pour la ville de Monthey, ce qui rendra le circuit moins vulnérable. L'extension du réseau contribue à la croissance des ventes d'énergie et le déficit reporté devrait être réduit grâce à la vente des certificats de compensation CO<sub>2</sub>.





# SATOM SA MONTHHEY

---

Case postale 92  
1870 Monthey 1  
Tél. 024 472 77 77  
Fax 024 472 82 02  
info@satomsa.ch

IMPRESSUM Conception graphique:  
[www.domstuder.com](http://www.domstuder.com)

Photographies:  
© Alice Zuber

Impression:  
**Imprimerie Montfort SA Monthey**